



RAPPORT ANNUEL

DÉCHETS

PAYS VOIRONNAIS

www.paysvoironnais.com

SOMMAIRE

1 LE TERRITOIRE ET LA COLLECTIVITÉ

- 4 Présentation
- 8 La politique déchets et les axes stratégiques
- 12 Une collectivité engagée

2 2025 : CE QU'IL FAUT RETENIR

- 17 Les faits marquants
- 20 Flux des déchets
- 22 Synthèse - Les chiffres clés

3 2025 : TOUTE L'ANNÉE DÉCHETS DÉTAILLÉE

- 25 Prévention des déchets & Économie circulaire
- 36 Collecte des déchets
- 39 Déchèteries
- 42 Transfert, tri et traitement

4 2025 : INDICATEURS FINANCIERS

- 52 Le budget déchets
- 53 Les ressources du service public de gestion des déchets
- 55 La synthèse financière

5 62 PERSPECTIVES 2026

- 66 Annexes
- 70 Glossaire



PRÉSENTATION

LE TERRITOIRE ET LES MISSIONS DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

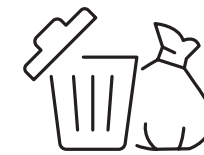
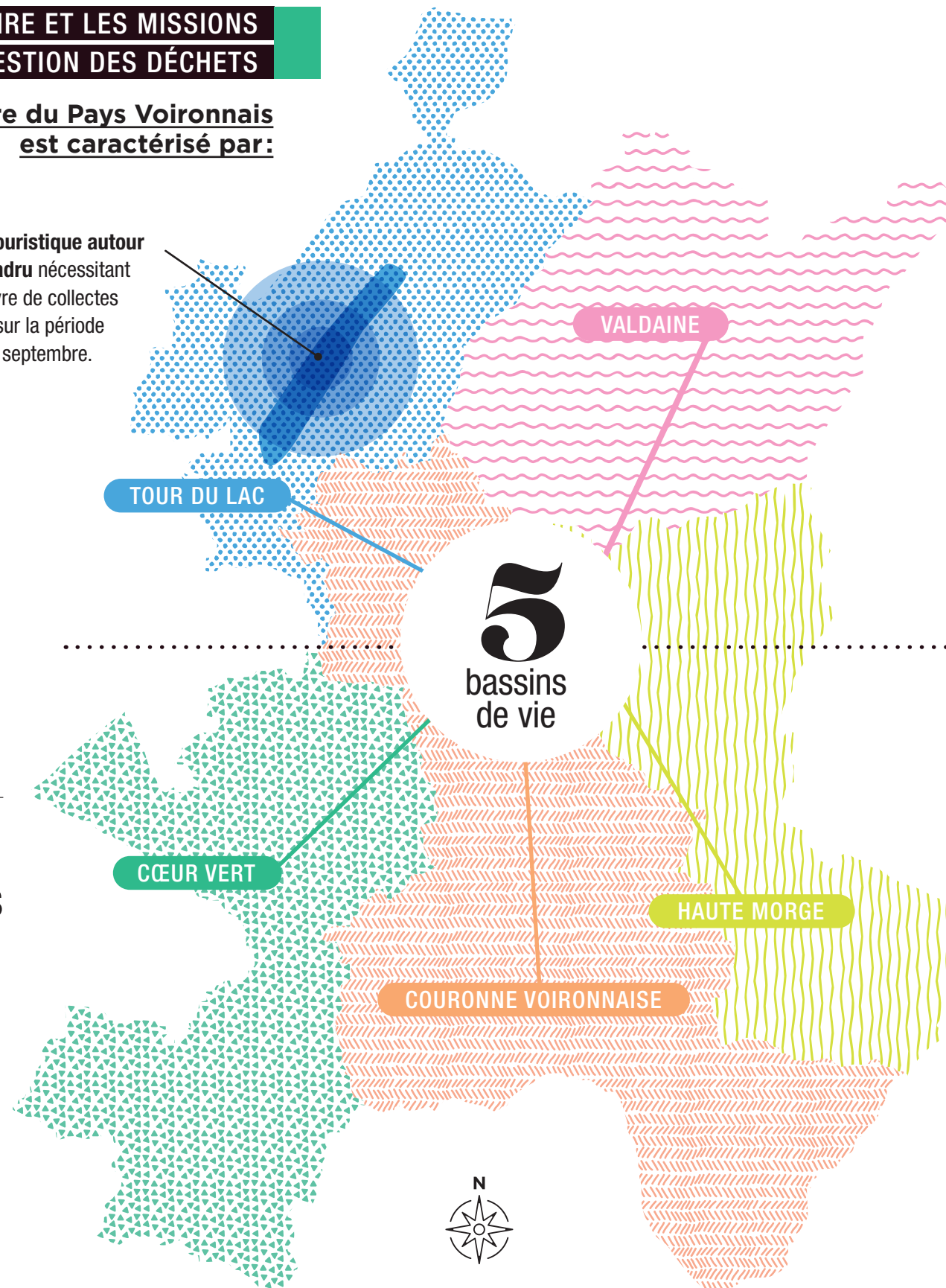
► Le territoire du Pays Voironnais est caractérisé par :

Un secteur touristique autour du lac de Paladru nécessitant la mise en œuvre de collectes spéciales sur la période de mai à septembre.



97 384
habitants

31
communes



DMA =
524,5 kg
de déchets
/habitant/an

Une densité de population contrastée bien plus forte dans le sud du territoire.

20 %



NORD

SUD

80 %



► Les missions et compétences du service

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais est chargée de l'ensemble des opérations liées à la gestion des déchets ménagers et assimilés qu'elle exerce en régie :



Prévention des déchets et économie circulaire : accompagnement à la réduction de la production et à l'amélioration du geste de tri via l'évolution des modes de consommation et pratiques en matière de gestion des déchets, réemploi, réparation...

Gestion des
8 déchèteries
réparties sur le territoire



Gestion des relations à l'utilisateur et communication : suivi des demandes et réclamations, enquêtes, information, dotation de bacs...



Collecte des déchets résiduels (ordures ménagères), des déchets alimentaires et des déchets recyclables (papiers/emballages et verre) : collecte en porte-à-porte et en apport volontaire.



Traitement des déchets : transport et transfert des déchets, compostage des déchets verts et alimentaires, tri et valorisation

LE PÉRIMÈTRE DE CE SERVICE CONCERNE LES USAGERS SUIVANTS :



LES MÉNAGES
qui habitent les 31 communes du Pays Voironnais



LES PROFESSIONNELS
les établissements privés (artisans, commerçants, activités tertiaires) et les établissements publics (enseignement, services de l'État et des collectivités locales...), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre.



Pour des raisons géographiques, des conventions ont été établies avec des collectivités voisines. Elles concernent notamment Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, dont la collecte est assurée par le Pays Voironnais pour 4 foyers situés sur la commune de Saint-Quentin sur Isère, ainsi que le SYCLUM (Syndicat de la région de Morestel) pour des accès réciproques aux déchèteries.

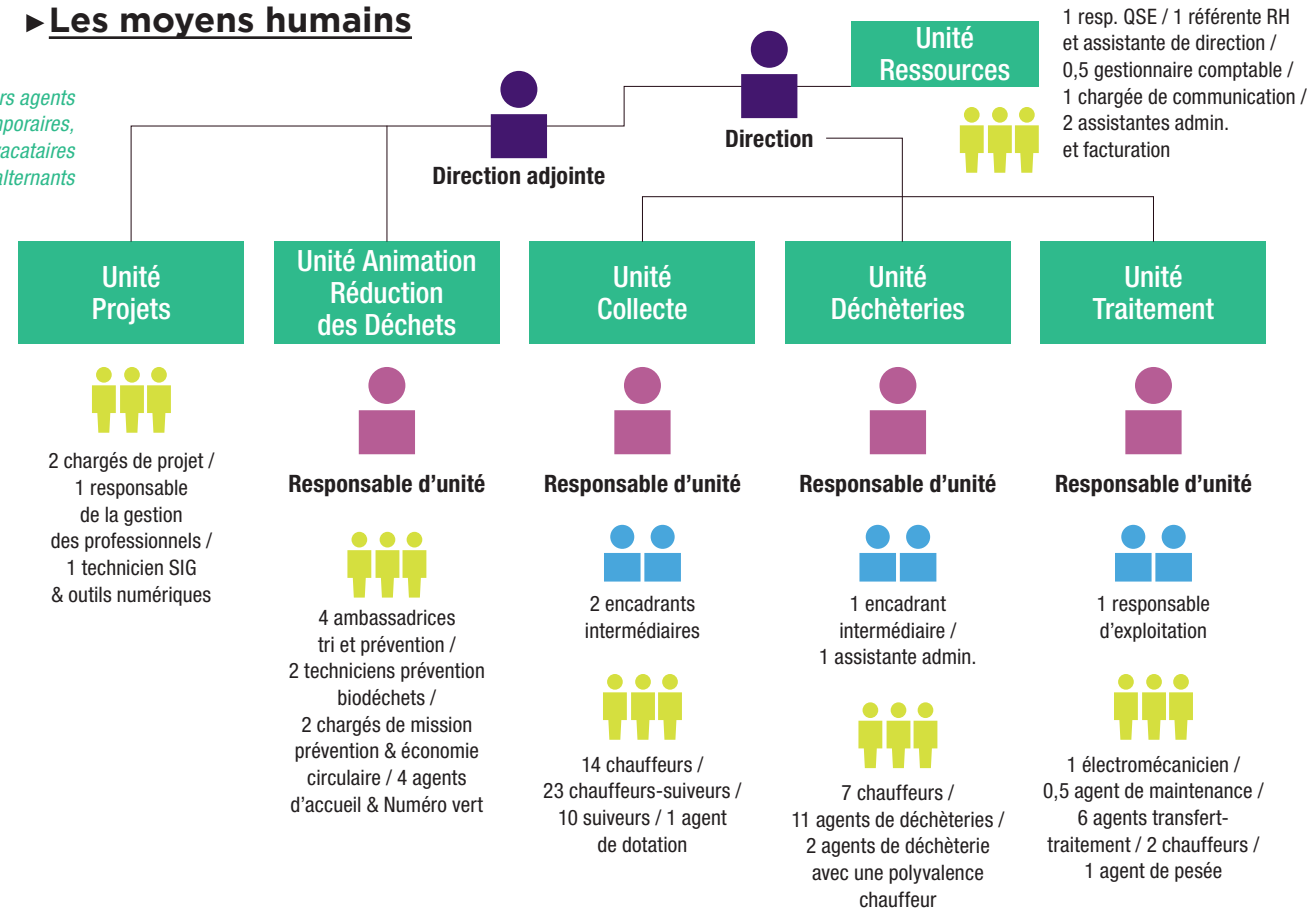
154
agents
en 2025

... dont **127,55**
emplois à temps
plein répartis au sein
de plusieurs unités
du service

L'ORGANISATION ET LES MOYENS DÉPLOYÉS

► Les moyens humains

Hors agents
temporaires,
vacataires
et alternants



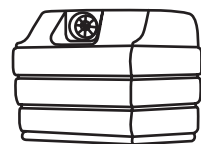
► Les moyens matériels

23 véhicules
de collecte
utilisés par les équipes
en régie (dont 8 camions
en bio-carburant)



8 poids lourds
et **2** rouleaux
tasseurs
(en déchèterie)

et **12** engins divers
de transfert, tri, transport
et traitement (broyeur, chariot
élévateur, engins de manutentions,
équipements de transferts...)



COLONNE À VERRE

417 réparties
sur 241 points



**COLONNES DE TRI
DES EMBALLAGES-PAPIERS,
ALIMENTAIRES ET OM
EN APPORT VOLONTAIRE**

1 054 réparties
sur 224 points
(23,3 % de la population desservie)

70 022
bacs roulants
appartenant
au Pays Voironnais
collectés
en porte-à-porte



► Les équipements dédiés aux déchets (hors locaux administratifs)

ÉQUIPEMENTS DU TERRITOIRE

8 déchèteries
réparties sur le territoire
100 % régie
Accueil des usagers,
orientation des apports
vers les bonnes filières
de valorisation.

1 Ressourcerie
Site écologique
Marché réservé
Accueil des usagers
pour les dons d'objets.
Tri et mise en rayon
des objets en boutique.
Réemploi.

2 Ressourceries
soutenues par le Pays Voironnais



**1 garage collecte
- pré-collecte**
Centre technique - 100 % régie
Atelier mécanique.

ET AUSSI À LA BUISSE

Site écologique - 100 % régie

**3 quais de transfert
multiflux (OMR, verre,
multimatériaux)**
Compactage des déchets
pour optimisation des trajets,
transfert des déchets vers
leur filière respective.

**1 plateforme
de compostage
des déchets végétaux**
Production de compost à partir
des déchets végétaux.

**1 plateforme
de compostage
des déchets
alimentaires**
Production de compost à partir
des déchets alimentaires issus
des bacs marron.

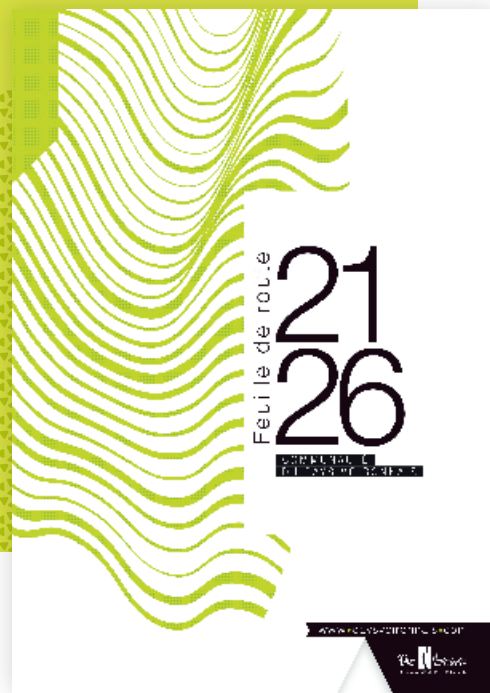


Athanor

ÉQUIPEMENTS HORS TERRITOIRE

Le centre de tri mutualisé Athanor :
mis en service en janvier 2024, cet équipement
modernisé a été coconstruit par 7 intercommunalités,
dont le Pays Voironnais, membres de la Coopération Sud
Isère. Les déchets d'emballages et papiers du territoire
sont triés et dirigés vers les filières de recyclage.

UIVE : transfert des ordures ménagères issues
des poubelles grises pour incinération et valorisation
énergétique.



LA POLITIQUE DÉCHETS ET LES AXES STRATÉGIQUES

Depuis 1990, la politique de gestion des déchets du Pays Voironnais a évolué : visant initialement à « trier pour recycler et limiter les volumes mis en décharge ou incinérés » puis « Agir sur la prévention des déchets, c'est-à-dire réduire les déchets à la source, en quantité et en nocivité. »



ici

RETROUVEZ
LA FEUILLE DE ROUTE
2021-2026

UNE FEUILLE DE ROUTE 2021-2026 FIXE LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

► Les objectifs visés

► Améliorer la qualité du service et la relation aux usagers

Maintenir un bon niveau de service et de réponse aux usagers, communication proactive personnalisée. Adapter - moderniser les outils pour répondre aux nouveaux usages et rester un territoire innovant en matière de gestion des déchets.

► Répondre aux obligations réglementaires et évaluer l'impact environnemental de la politique de gestion des déchets

Anticiper les évolutions réglementaires et fiscales (REP, TGAP, TVA...) et appliquer le cadre légal et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets afin de poursuivre la réduction des déchets et le développement du réemploi. Évaluer et ajuster en continu l'impact environnemental de la stratégie de gestion des déchets sur le territoire.

► Améliorer les conditions de travail des agents en réduisant les accidents et l'usure physique par une prévention continue.

► Développer la transversalité et les synergies, à l'échelle du territoire et en coopération avec les territoires voisins

Structurer une stratégie territoriale de gestion des déchets (collecte, déchèteries, biodéchets, dépôts sauvages, réemploi et économie circulaire) ; Renforcer les mutualisations et partenariats à l'échelle de la Coopération Sud-Isère et du Sillon Alpin dans une logique de coopération et d'efficacité partagée.

► Maîtriser les coûts du service et l'impact sur la fiscalité locale (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

LES DOCUMENTS STRUCTURANTS

► Une feuille de route 2024 - 2030 pour l'économie circulaire

Elle est composée de huit axes qui couvrent l'ensemble des 7 piliers de l'économie circulaire :

- 1 Gouvernance et exemplarité de la collectivité.
- 2 Allongement de la durée de vie, soutien et promotion du réemploi et de la réparation.
- 3 Consommation responsable.
- 4 Économie de la fonctionnalité et de la coopération.
- 5 Écologie industrielle et territoriale.
- 6 Éco-conception.
- 7 Approvisionnement durable.
- 8 Recyclage.



Une gouvernance dédiée a été mise en place pour porter de manière transversale la politique d'économie circulaire du Pays Voironnais et ses actions, via un comité de pilotage unique fusionné avec celui du PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial). Cette organisation vise à renforcer la transversalité, la cohérence et l'efficacité des politiques de transition écologique du territoire.



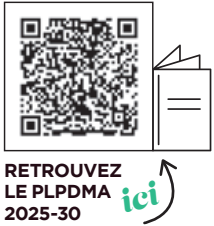
RETROUVEZ
LA FEUILLE DE ROUTE
POUR L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE



► **Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025 - 2030 (PLPDMA)**

Ce second programme fixe des objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2030 en matière de réduction des déchets. Notamment, dépasser les objectifs régionaux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (qui vise 503 kg/hab de DMA en 2030) et atteindre un tonnage de 478,5 kg/hab de DMA en 2030, c'est-à-dire :

- une baisse des DMA de 8,3% par rapport à l'année de référence 2024 (522 kg/hab),
- une baisse des DMA de 24,3% par rapport à 2010, soit un objectif plus ambitieux que celui fixé par la loi AGEC qui prévoit un objectif de réduction de 15% sur cette période.



Ce nouveau plan d'actions, élaboré en concertation avec les acteurs publics et privés du territoire, repose sur **3 grands axes stratégiques** visant à :



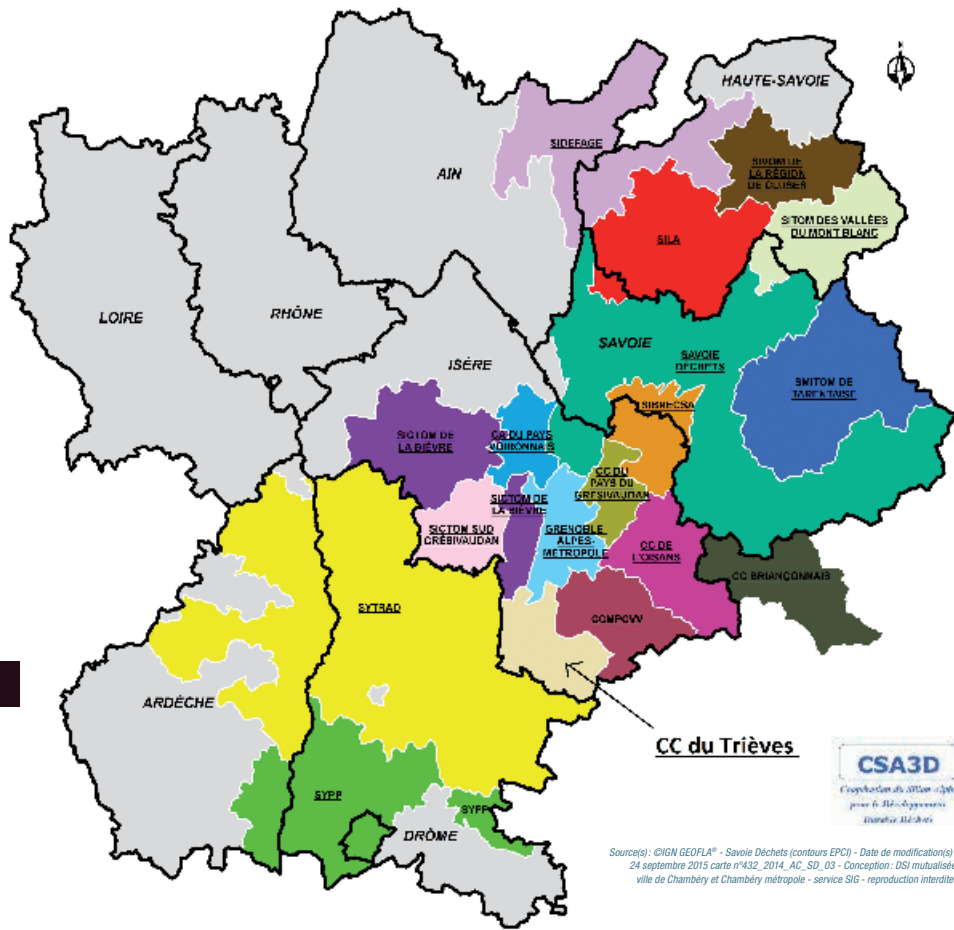
► **Un Schéma Directeur des Déchèteries (SDD)**

Les élus du Pays Voironnais, pleinement mobilisés dans une démarche d'amélioration continue de la gestion et de la réduction des déchets, souhaitent se doter d'une feuille de route structurante pour les dix prochaines années.

La réflexion menée sur l'évolution des 8 déchèteries existantes, visant à répondre au mieux aux besoins des usagers tout en optimisant le réemploi et la gestion des déchets, a permis d'aboutir à plusieurs scénarios fin 2024. Le scénario retenu lors du prochain mandat constituera la base du futur Schéma directeur et marquera le démarrage de sa mise en œuvre opérationnelle. L'objectif principal est de renforcer et moderniser les infrastructures existantes afin d'offrir un service de qualité aux usagers. Cette évolution visera à garantir un maillage du territoire permettant à chaque habitant d'accéder à une déchèterie en moins de 15 minutes, tout en maîtrisant les coûts d'investissement et de fonctionnement.

UNE DYNAMIQUE DE MUTUALISATION SUPRA-TERRITORIALE

Pour mener à bien ses missions de Service Public de Gestion des Déchets, le Pays Voironnais interagit avec un ensemble d'acteurs.



► **La Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable - Déchets (CSA3D)**

Par délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2011, le Pays Voironnais a adhéré à la CSA3D. 17 collectivités territoriales sont actuellement adhérentes à la charte CSA3D représentant une population de plus de 3,2 millions d'habitants répartis sur plus de 1 400 communes du Sillon Alpin. Cette coopération vise à structurer un réseau d'échanges techniques et politiques, à mutualiser les équipements et à définir des stratégies communes dans le domaine de la gestion des déchets. Elle permet également de sécuriser et d'optimiser la valorisation des matières recyclables via des marchés mutualisés (reprise des matériaux, suivi des contrats, optimisation des recettes, continuité de service et proximité des filières). Le Pays Voironnais bénéficie ainsi de conditions de reprise plus avantageuses grâce à cette démarche collective.

23 collectivités territoriales adhérentes

1 400 communes

± 3,2 millions habitants

7 collectivités

259 communes

730 000 habitants

► **Le Groupement Sud - Isère**

Ce groupement réunit 7 collectivités, dont le Pays Voironnais. Il couvre un territoire de 259 communes, soit plus de 730 000 habitants. Dès 2018, les collectivités ont décidé de travailler ensemble pour mutualiser leurs outils industriels de traitement et de valorisation des déchets. Après la construction du nouveau centre de tri, inauguré en 2024, elles se sont accordées pour la réalisation d'une nouvelle Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique (UIVE), dont la mise en œuvre est prévue en 2031. À l'issue des travaux, le groupement de commande franchira une nouvelle étape en se structurant en syndicat de traitement.

► **Les acteurs et partenaires**

Associations, éco-organismes, entreprises et prestataires, partenaires institutionnels, collectivités locales, tout particulièrement, les communes du territoire, constituent des acteurs essentiels à la réussite des politiques publiques en matière de gestion des déchets.



ANNEXE / ACTEURS ET PARTENAIRES
L'écosystème de la gestion des déchets : acteurs et partenaires

UNE COLLECTIVITÉ ENGAGÉE

LA SATISFACTION DES USAGERS ET LA QUALITÉ DU SERVICE

► Relation aux usagers

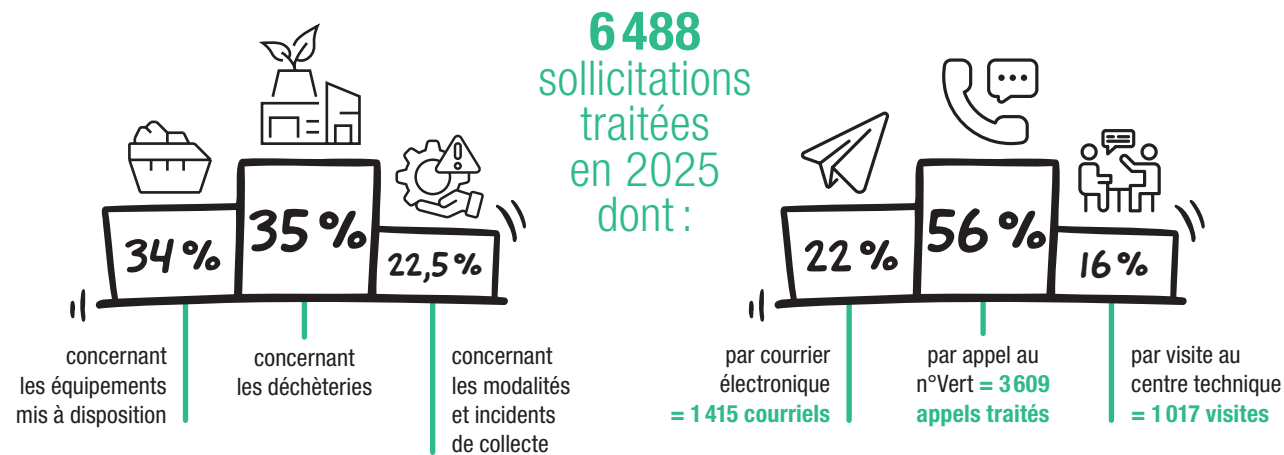
Le service Gestion des Déchets propose plusieurs moyens d'accueil : **en ligne via le site web, par téléphone avec le N° Vert 0 800 508 892, et en personne au Centre technique de Coublevie** (pour l'inscription aux déchèteries et la gestion des bacs) **et au Site Écologique de La Buisse** (pour la vente de compost et de composteurs, ainsi que la mise à disposition de kits pour événements).

Le Pays Voironnais a pour volonté l'amélioration continue de son service public de gestion des déchets. Cette démarche place au cœur des priorités la satisfaction des usagers, la protection des agents et la préservation de l'environnement.

► Communication et sensibilisation

Chaque année, une diversité d'outils de communication est produite afin de sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets. Brochures d'information, campagnes d'affichage (notamment sur les abribus), mémos de tri ou encore supports pédagogiques viennent compléter une présence active sur les réseaux sociaux et le site internet. Cette stratégie multicanale permet de toucher un large public, de rappeler les consignes de tri et d'encourager l'adoption de gestes simples au quotidien en faveur de la réduction des déchets.

Elle vient en appui des actions de terrain menées par le service, et plus particulièrement par l'unité Animation Réduction des déchets : événements, porte-à-porte, stands, animations et ateliers contribuent à renforcer la sensibilisation au plus près des habitants.



► Baromètre et satisfaction

La réalisation régulière de baromètres permet de suivre l'évolution des comportements, des connaissances et des perceptions des habitants en matière de gestion des déchets, tout en mesurant leur niveau de satisfaction vis-à-vis du service rendu. Ils constituent ainsi des indicateurs précieux pour évaluer l'efficacité des actions menées et identifier les pistes d'amélioration.

Supports d'information semblant les plus adaptés pour communiquer sur la thématique :

- le magazine du Pays Voironnais
- le site internet
- les réseaux sociaux

Top 3 des attentes en matière de communication :

- la consommation au quotidien
- l'hygiène zéro déchet
- le réemploi et la réparation d'objets

La principale motivation pour agir :

- avoir à disposition des équipements
- lire des articles ou écouter des émissions de radio
- pour 125 répondants, aucun motif ne peut les inciter à s'impliquer davantage. 46 % d'entre eux estiment en faire déjà assez.

Résultats des baromètres disponibles sur www.paysvoironnais.com

En 2025, **528 personnes ont été interrogées** dans le cadre du baromètre dédié à la prévention des déchets.

Cet outil permet notamment de suivre l'évolution des pratiques de réduction (réemploi, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire...), d'ajuster les actions de sensibilisation et de mieux cibler les publics. Il constitue un véritable levier d'aide à la décision pour orienter les politiques publiques, améliorer en continu la qualité du service et renforcer leur impact.

Si les chiffres sont stables par rapport à 2021, des points de vigilance sont à noter et soulignent la nécessité de maintenir et renforcer la communication.

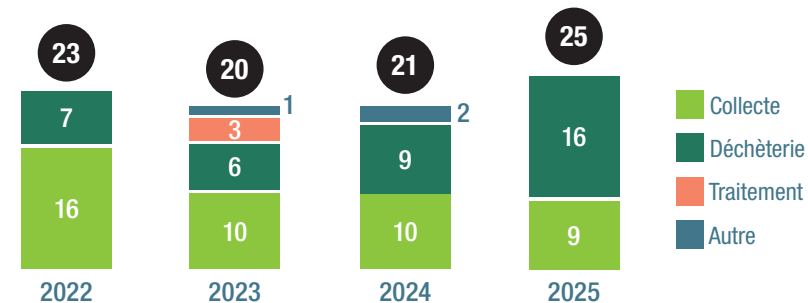
LA PROTECTION DES AGENTS

La prévention des risques professionnels constitue une priorité pour le Pays Voironnais. Elle a été significativement renforcée depuis 2017 au sein du service de gestion des déchets, à la suite d'accidents particulièrement graves.

Le service déploie ainsi une politique de prévention des risques à la fois individuelle et collective afin de réduire les accidents et améliorer les conditions de travail. À l'échelle individuelle, cela passe par l'adaptation continue des équipements de protection (haute visibilité, protections auditives), la prévention des risques liés aux addictions (éthylotests anti-démarrage, contrôles ponctuels et actions de sensibilisation à venir sur les stupéfiants), ainsi que le renforcement de la sécurité des agents isolés grâce à un dispositif dédié couvrant une partie des postes, avec une évolution envisagée du système.

À l'échelle collective, la polyvalence des agents est encouragée afin de limiter l'usure physique, favoriser la motivation et accompagner les parcours professionnels. Elle s'accompagne d'actions de formation et de mobilité. Les nouveaux arrivants bénéficient de parcours d'intégration structurés, incluant un volet sécurité et, pour les métiers de terrain, un tutorat renforcé. Ces démarches sont complétées par l'amélioration continue des équipements (véhicules et matériels plus sûrs, innovations en déchèteries), ainsi que par une attention particulière portée à la gestion des coactivités sur les sites afin de limiter les risques d'accident.

Bilan des accidents du travail (en nombre d'accidents)



± 85 % des agents du service sont exposés quotidiennement à des risques d'accidents, principalement liés à de faux mouvements, la manipulation de charges, à des heurts ou chocs ou encore des chutes.

L'objectif principal pour 2026 : réduire les accidents et l'absentéisme qui en découle (taux d'absentéisme de 14,03 % en 2025).

Le vieillissement des agents accentue les enjeux de prévention et d'amélioration des conditions de travail, auxquels contribueront les projets stratégiques à venir.



LE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

ÉMISSION CO₂

Le Pays Voironnais, engagé dans la réduction de son impact climatique, a accompagné son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2021 d'un plan de transition pour la période 2023-2026, visant à identifier et mettre en œuvre les leviers de réduction des émissions. Ce plan sera révisé en 2026 en parallèle du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

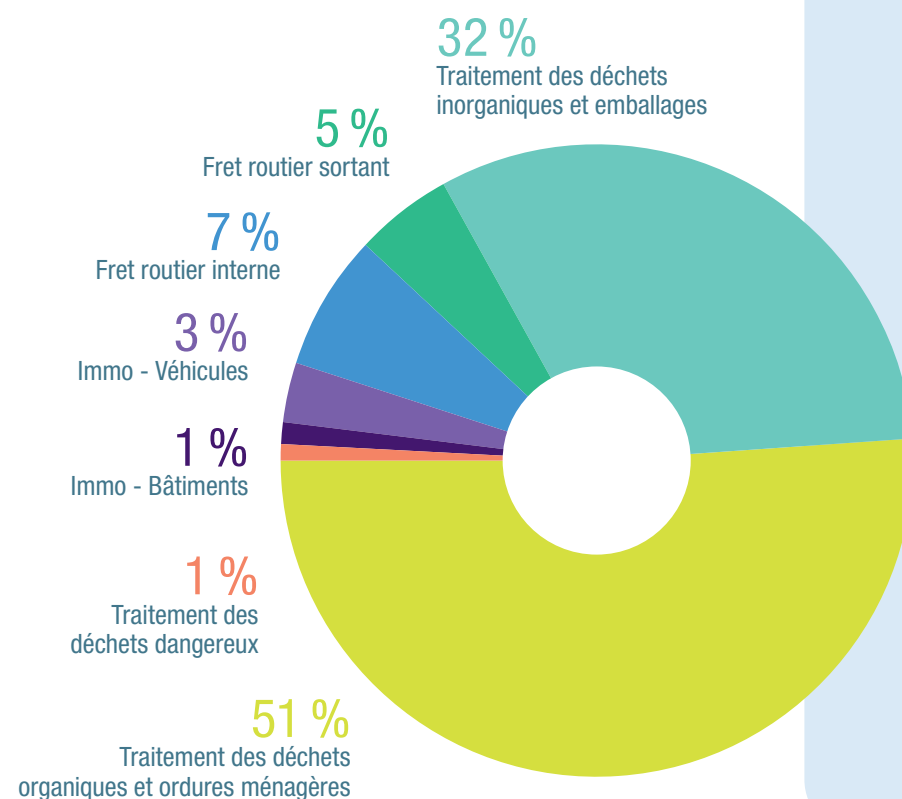
Le service Gestion des Déchets constitue le principal contributeur aux émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, représentant 48 % du total du BEGES 2021, ce qui en fait un levier majeur de la stratégie de décarbonation. **Le traitement des déchets par l'incinération représente 72 % du volume des émissions de CO₂ du service.**

2 grandes actions

du plan de transition concernent le secteur déchets :

- réduire les déchets à la source et adapter leur collecte afin de limiter les transports et les émissions.
- diminuer l'impact climatique du traitement des déchets, en réduisant les émissions, l'incinération des encombrants et celles liées aux déchets du bâtiment.

Répartition des émissions de GES - DÉCHETS



9 800 t CO₂
48 % du total
 des émissions de gaz à effet de serre du Pays Voironnais

DMA = 524,5 kg
 de déchets
 /habitant/an

Moyenne nationale pour la même typologie d'habitat (mixte à dominante urbaine) = 528 kg/hab/an.

72 %
 Incinération des déchets ménagers, des refus de tri et des encombrants

TRANSPORT DES DÉCHETS

12 % des émissions

- 7 % issues des véhicules de collecte et de traitement des emballages (mise en place de véhicules bioGNV en cours en 2021).
- 5 % issues des transports à l'extérieur de la CAPV.

Non prise en compte du traitement en externe.

Zoom

LE VERDISSEMENT DE LA FLOTTE

Le parc est constitué de **54** véhicules



dont **31,48 % de véhicules propres** (électrique, biocarburant B100, biogaz). 8 véhicules de collecte et 3 camions de l'unité Déchèteries roulent d'ores et déjà au biocarburant. Le service fait évoluer progressivement son parc roulant.

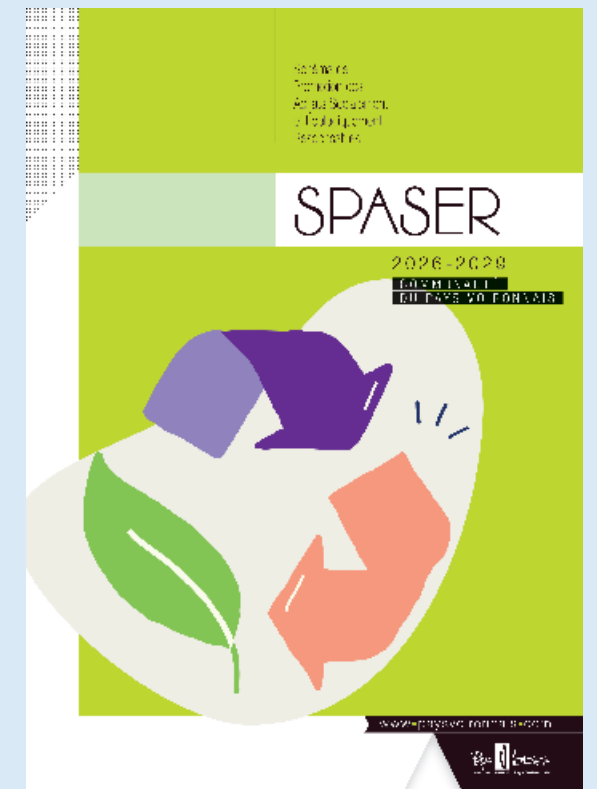
D'ici 2032, la flotte de véhicules sera majoritairement décarbonée.



L'IMPACT SOCIAL

La Maison de l'Emploi accompagne le service Déchets pour intégrer des clauses sociales dans ses marchés, afin de favoriser l'insertion professionnelle. Aujourd'hui, cela se traduit par un marché réservé pour la Ressourcerie de La Buisse (42 918 heures d'insertion) confiée à l'association Emplois Verts du groupe Adéquation. Mais aussi par l'intégration d'une clause sociale dans un marché de transport, encourageant les entreprises à mener des actions en faveur de l'emploi.

42 918 heures d'insertion
 à la Ressourcerie à La Buisse



► SPASER 2026 - 2029 : un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

Adopté fin 2025, ce schéma vise à faire de la commande publique un levier stratégique selon 3 priorités :

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE
 en facilitant l'accès des TPE/PME et des acteurs de l'ESS aux contrats ;

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
 en systématisant l'intégration de critères environnementaux et en réduisant l'empreinte des achats ;

L'INCLUSION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE
 pour faire de nos commandes des leviers d'emploi et d'insertion sur le territoire. Co-construit en 2025, ce dispositif sera déployé progressivement jusqu'en 2029, avec une gouvernance dédiée, des actions de formation et un suivi régulier des résultats, afin de promouvoir une commande publique plus responsable, durable et inclusive.





2025

CE QU'IL FAUT RETENIR

LES FAITS MARQUANTS



► **La construction du Schéma Directeur des Déchèteries (SDD) se poursuit**

Le SDD prévoit la modernisation de l'ensemble des sites du territoire selon un planning s'échelonnant de 2026 à 2032. Des réflexions ont été menées afin de définir les modalités d'aménagement sur chaque site. Des démarches ont également été engagées pour identifier les opportunités foncières nécessaires à l'extension des sites existants et analyser les contraintes d'urbanisme et environnementales, dans le but de garantir la compatibilité des projets avec les documents d'urbanisme, notamment les PLU communaux.

► **PLPDMA : un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025 - 2030**

Le premier PLPDMA du Pays Voironnais s'étant terminé en 2024, l'année 2025 a été consacrée à l'évaluation, la révision et l'élaboration du nouveau Programme pour la période 2025-2030. Le bureau d'études Inddigo a accompagné le Pays Voironnais dans cette démarche en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Un nouvel objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) à l'horizon 2030 a pu être établi suite au diagnostic territorial : réduire la production annuelle à 478,5 kg par habitant, contre 522 kg/hab en 2024. Le programme se décline en 5 axes stratégiques, 13 actions et 48 sous-actions. Soumis à une consultation publique en fin d'année 2025, le nouveau PLPDMA sera adopté en conseil communautaire en janvier 2026.



Rubrique doc structurant pour en savoir plus consulter les actions

► Économie circulaire : une labellisation 3 étoiles ★★ ★

Le Pays Voironnais a obtenu la labellisation Économie circulaire dans le cadre du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique porté par l'ADEME. Avec un score de 54 %, le Pays Voironnais atteint le 3^e niveau de labellisation sur les 5 niveaux existants. La CAPV devient ainsi la 4^e collectivité de la région AURA labellisée 3 étoiles, après les Métropoles de Lyon et Grenoble et le syndicat du VALTOM. Cette labellisation témoigne de l'engagement du Pays Voironnais dans une politique ambitieuse de développement de l'économie circulaire.



► Le déploiement de l'apport volontaire et du plan de propreté des abords des PAV

En lien étroit avec les communes, le déploiement de l'apport volontaire se poursuit et concerne 23,3 % des foyers du territoire en 2025.

Un projet d'ampleur s'est concrétisé en septembre 2025 sur la commune de Vourey. 8 points d'apport volontaire ont été mis en service, couvrant une large part de la commune par ce mode de collecte. Ces aménagements s'inscrivent dans la continuité du succès rencontré par l'installation d'un premier point en 2022, situé route de Sanissard. Par ailleurs, un projet à l'étude depuis 2022 à Tullins, dans le cadre du programme Petites villes de demain dont la commune est lauréate, est également en cours de déploiement et devrait aboutir en 2026.

Le développement de l'apport volontaire s'accompagne d'un plan de maintien de la propreté (adopté en décembre 2024). Celui-ci prévoit un nettoyage régulier des points de collecte, assuré par une brigade verte selon des fréquences adaptées aux besoins. Initialement exercées par le service Patrimoine, ces missions sont progressivement internalisées au sein du service Gestion des Déchets, avec une montée en charge complète prévue d'ici 2026.

En complément de ce dispositif, une enveloppe de 100 000 € a été inscrite au budget supplémentaire sous forme d'un fonds de concours dédié à la vidéoprotection, afin de renforcer la sécurisation des points de collecte et de lutter contre les dépôts sauvages.



► Une nouvelle Ressourcerie de proximité à Billeu

Afin d'équilibrer l'offre de réemploi sur le territoire, un projet de déploiement du service « ressource » sur les communes du Nord du Pays Voironnais a été initié en 2024. Cette démarche s'est concrétisée le 3 septembre 2025 avec l'ouverture d'une ressource de proximité sur la commune de Billeu.

Accompagné par le Pays Voironnais, le projet s'est concrétisé grâce à la mobilisation de la commune de Billeu, de l'association Passiflore, et d'un groupe d'habitants bénévoles qui assurent l'ouverture au public 2 jours par semaine et le tri des dons déposés. Le bilan de la période d'expérimentation conduite de septembre à décembre 2025 est très concluant. Près de deux tonnes d'objets ont été collectées sur cette période.



► Déchèteries: incivilités en hausse, des mesures renforcées

En 2025, 204 incivilités ont été signalées par les agents, dont 51 intrusions en dehors des heures d'ouverture. Deux agents ont par ailleurs été personnellement menacés par des récupérateurs, soulignant la nécessité de renforcer les mesures de sécurité sur les sites. Face à cette situation, 150 k€ ont été investis afin de sécuriser les flux en déchèteries et améliorer les conditions d'exploitation (sécurisation des flux convoités par les récupérateurs, test de compacteur à ferrailles...).



204 incivilités signalées par les agents en 2025

310 M€ d'investissement dont 33 M€ pour le Pays Voironnais

118 €/t Coût de traitement projeté à l'horizon 2031

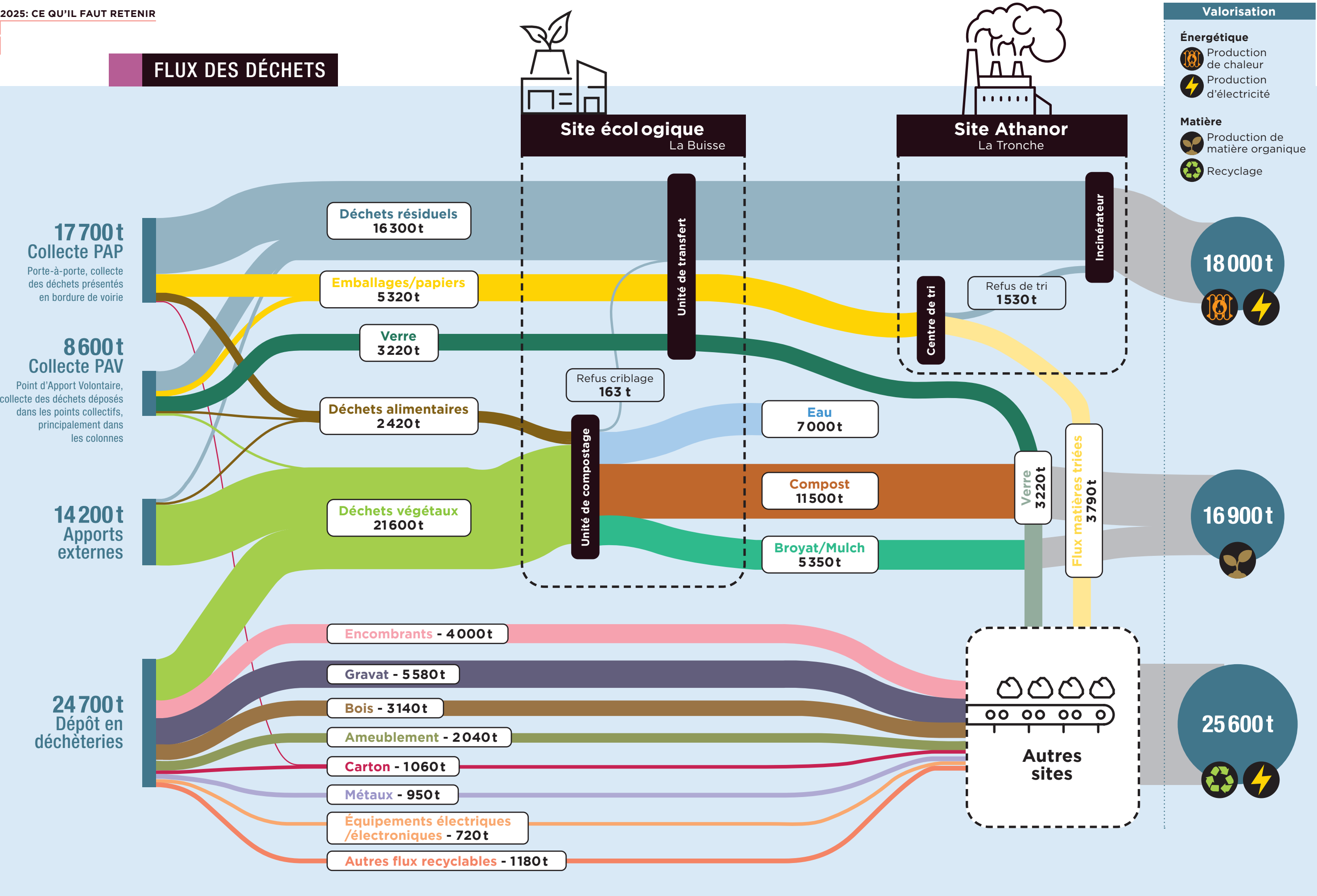
► Consultations UIVE (exploitation et travaux) dans le cadre de la Coopération Sud Isère

Le Groupement Sud-Isère porte la construction d'une nouvelle UIVE destinée à valoriser énergétiquement les déchets non recyclables, en produisant chaleur et électricité pour l'agglomération grenobloise.

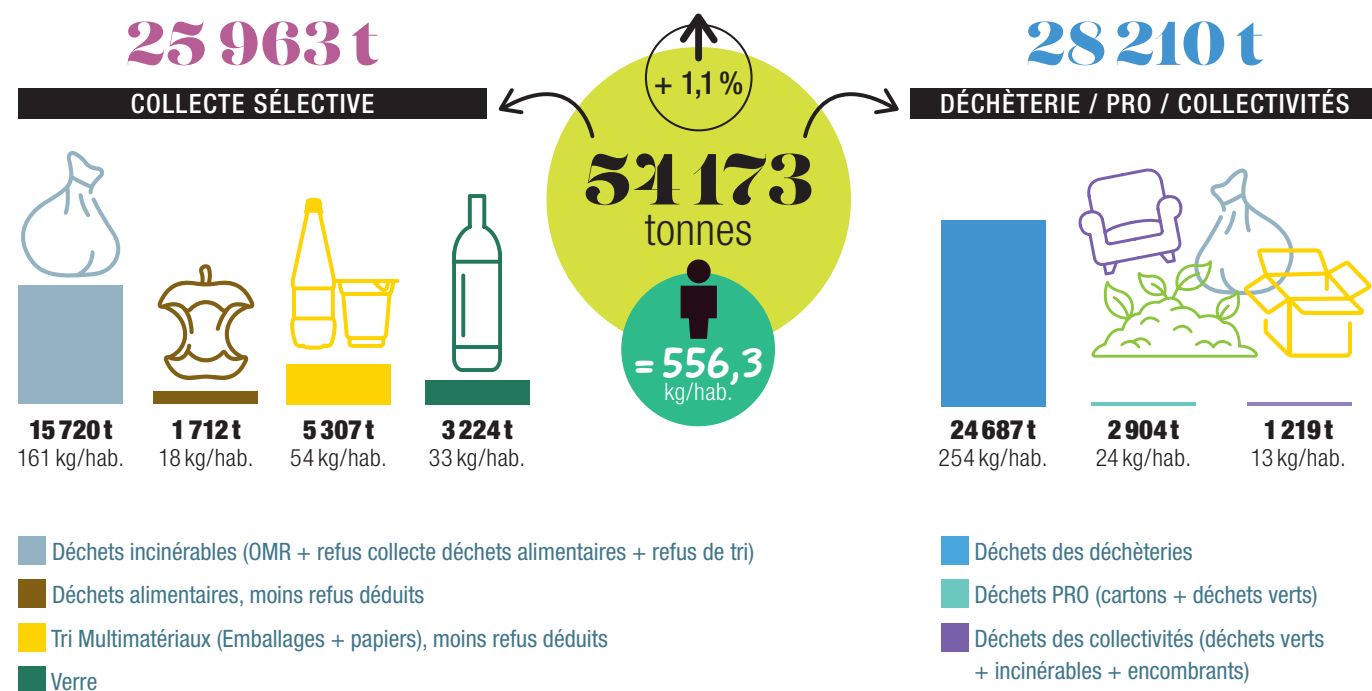
Le futur équipement verra sa capacité réduite à 165 000 t/an (contre 185 000 auparavant), avec de meilleures performances énergétiques. Il répondra aux exigences environnementales européennes renforcées, avec une réduction des émissions et des nuisances (odeurs, bruit), tout en étant plus adaptable aux évolutions réglementaires.

Sa mise en service est prévue en 2029, pour un achèvement complet en 2031. En 2025, plusieurs étapes clés ont été franchies : attribution du marché de conception-réalisation du process en mai, validation de l'avant-projet et dépôt du permis de construire en juin. Ces jalons préparent le lancement des travaux prévu en 2026.

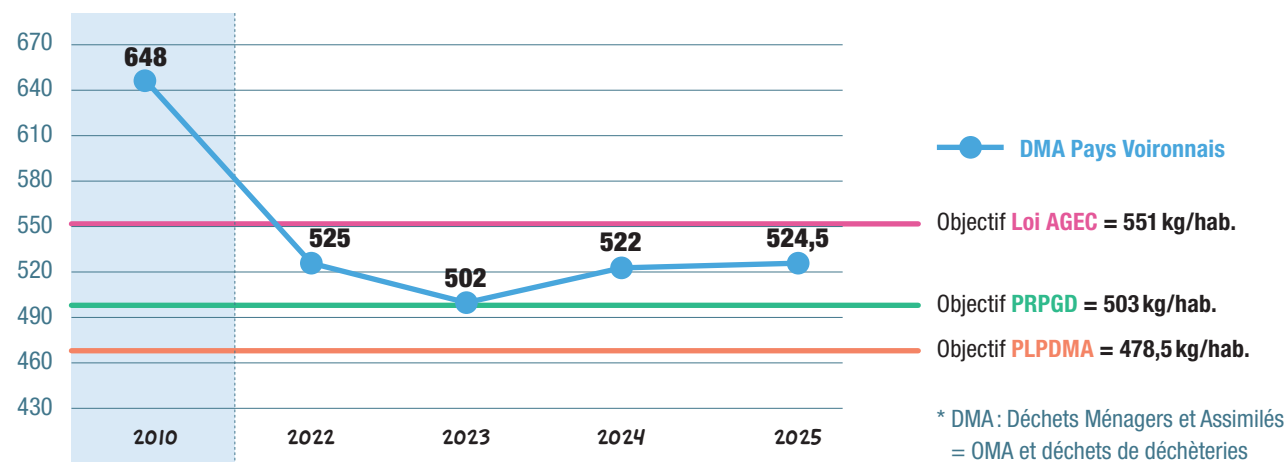
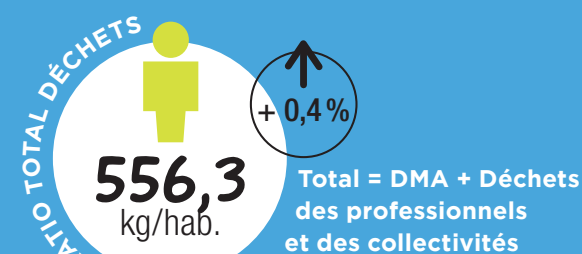
FLUX DES DÉCHETS



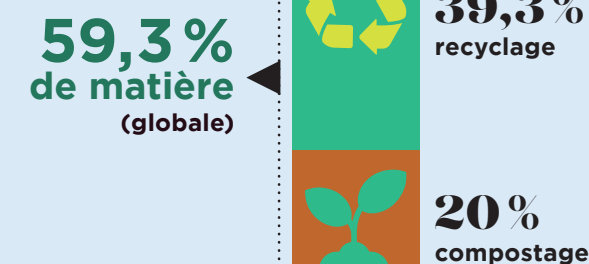
SYNTHÈSE - LES CHIFFRES CLÉS

► La répartition des déchets
gérés par le Pays Voironnais en 2025► Les objectifs réglementaires
et les ambitions du Pays Voironnais

Évolution des DMA* au regard des objectifs (en kg/habitant)

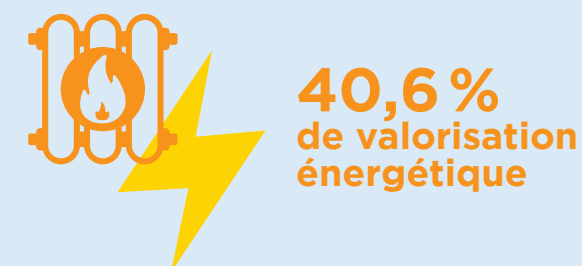
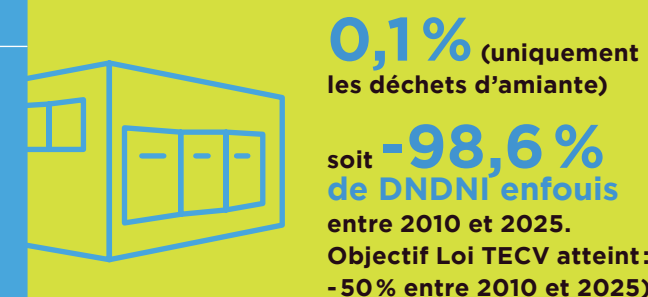
PRODUCTION
DE DÉCHETS

Évolution DMA
-19,1% entre 2010 et 2025
Objectif Loi AGE atteint
- voir graphique ci-contre

VALORISATION
DES DÉCHETS

54,7 %
(sans les déchets inertes)

Objectif loi
TECV non atteint:
65 % en 2025

STOCKAGE
DE DÉCHETS

↑ Variation par rapport à 2024

3

2025

TOUTE L'ANNÉE DÉCHETS DÉTAILLÉE



Ça évolue comment ?

Tout au long du rapport, retrouvez la variation entre 2024 et 2025 dans les petites bulles, comme ci-contre !

PRÉVENTION DES DÉCHETS & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIF GLOBAL DU PLPDMA

Objectif
- 8,3%

de déchets ménagers
et assimilés produits
par habitant

2024



522 kg
/an/hab.

2025



524,5 kg
/an/hab.

OBJECTIF
2030



478,5 kg
/an/hab.



NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES

Le service gestion des déchets déploie de nombreuses actions (animations, ateliers, porte-à-porte, contrôles...) pour sensibiliser les usagers au tri et à la réduction des déchets. Adaptées à des publics variés, ces actions sont régulièrement évaluées et améliorées pour renforcer leur efficacité.

Les actions concrètes en faveur
de la réduction des déchets :

ANIMER
SENSIBILISER MOBILISER

du tri à la prévention
des déchets

2024



9 669

2025



10 200

4 968 Particuliers

4 488 Scolaires

666 Professionnels

78 Entreprises
et structures

+ 5,2%

SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC ET PUBLIC SCOLAIRE

TEMPS FORTS

Chaque année, des événements lors de temps forts nationaux ou locaux sont organisés en partenariat avec les acteurs du territoire (Mois de la Transition Alimentaire, Semaine Européenne de Réduction des déchets...). Parmi eux, la Fête du réemploi et le Fest'in Textile illustrent cette dynamique locale de sensibilisation.

LA FÊTE DU RÉEMPLOI - LES FLORÉALES CHARAVINES

Elle a réuni de nombreux acteurs autour de la nature, du jardinage et du réemploi. Très appréciée du public, elle a proposé des ateliers, stands et animations variés (seconde main, réparation, recyclage, DIY), dont un Repair'Kids pour les enfants.



2^e ÉDITION DU FEST'IN TEXTILE LA BUISSE

La journée du 27 septembre 2025, en partenariat avec le Groupe Adéquation, a rencontré un fort succès avec plus de **550 visiteurs**. L'événement a mis à l'honneur la seconde vie des textiles à travers des ateliers créatifs, des temps d'échange, des défilés et un spectacle d'improvisation. Le défi « créafit » a illustré le potentiel artistique des vêtements usagés. Les collectes menées en amont dans les écoles et les entreprises de la zone d'activité Centr'Alp ont permis de récupérer **10 tonnes de textiles (+ de 40 000 pièces)**, évitant ainsi plus de **65 tonnes de CO₂**. L'ensemble de ces actions souligne l'engagement collectif en faveur d'une filière textile plus durable.



► Le porte-à-porte et les contrôles qualité

1 427 logements ont été visités en porte-à-porte



940 personnes sensibilisées dont 157 en septembre dans le cadre du déploiement de l'apport volontaire sur la commune de Vourey

102 opérations de contrôle de bacs réalisées auprès de professionnels et particuliers (habitat collectif notamment)

6 suivis de tournées ont été réalisés

388 usagers sensibilisés (particuliers et professionnels)

Ces actions permettent de sensibiliser sur les erreurs de tri les plus fréquentes et les plus polluantes dans les bacs de tri.

► Les stands, permanences et ateliers de sensibilisation en 2025

Les stands et permanences permettent de sensibiliser directement les usagers au plus près du terrain.



37 stands ont permis de toucher **1 424** personnes, grâce à une diversité d'intervenants couvrant l'ensemble des thématiques de prévention des déchets.



Zoom
LES AMBASSADRICES DU TRI ONT ASSURÉ 7 PERMANENCES...

... dans les déchèteries du Pays Voironnais pour sensibiliser les usagers aux nouvelles filières de tri (Articles de Sport et de Loisirs, Bricolage et Jardin, Jeux et Jouets).

Ces actions ont permis d'informer **454** personnes sur les consignes de tri encore méconnues, renforçant ainsi la prévention et la participation au recyclage.

75 ateliers

TOP 4 des ateliers proposés



COMPOSTAGE
180 pers. sensibilisées



LOMBRICOMPOSTAGE
40 pers. sensibilisées



FABRICATION DE COSMÉTIQUES NATURELS
58 pers. sensibilisées



COUTURE DE PROTECTIONS MENSTRUELLES LAVABLES
42 pers. sensibilisées

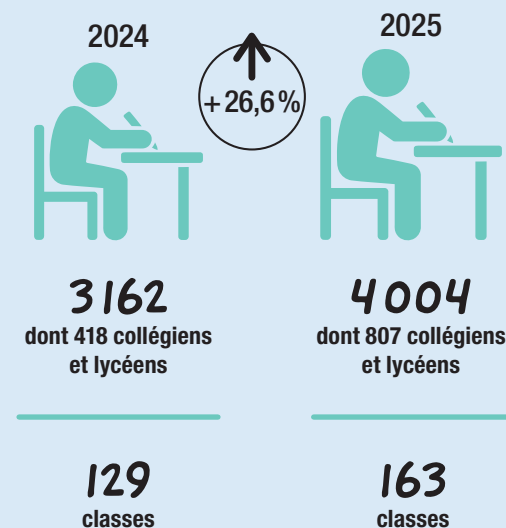
► Les animations scolaires

En 2025, + de **4 000** élèves (CP > Terminale) sensibilisés lors de **272** animations sur le tri, la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire et le réemploi, complétées par 16 visites du site écologique de La Buisse (484 participants).

Une attention particulière a été portée aux **collégiens et lycéens**, avec un focus sur le textile et la fast fashion, en lien avec le Fest'in Textile. Un nouvel outil pédagogique, le jeu « Au bout du fil », a été créé par les Ambassadrices du Pays Voironnais pour sensibiliser à une consommation responsable de vêtements.

Des interventions de prestataires extérieurs ont également permis d'aborder les textiles sanitaires lavables : Laurent Levrot, de Couches Lavables et Cie, a sensibilisé une centaine d'étudiants dans 3 établissements, et Nelly Dumont, de Perle de Couture, a initié 1 classe de 12 élèves à la couture de protections menstruelles lavables.

NOMBRE D'ÉLÈVES SENSIBILISÉS





La baisse du nombre de composteurs mis à disposition en 2025 s'explique par le pic de demandes en 2024, lié à la gratuité pour les participants aux ateliers de compostage et à la nouvelle obligation de tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Les chiffres de 2025 reviennent à un niveau plus proche de la tendance habituelle.

	2024	2025
Composteurs individuels mis à disposition	568	493
Lombricomposteurs mis à disposition	25	18
Pincettes à déchets (nombre de prêts)	5	7
Kits pédagogiques (nombre de prêts)	7	5

► Le prêt et la mise à disposition de matériel

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le service met à disposition des habitants du Pays Voironnais du matériel pour un usage domestique (composteurs, lombricomposteurs, kits de découverte des textiles sanitaires lavables) ainsi que pour des actions collectives menées par les associations ou communes (pincettes à déchets, balances, kits de sensibilisation...).

► Les actions en matière de réduction et de gestion des déchets verts et alimentaires

Outre la mise à disposition de composteurs ou de lombricomposteurs lors d'ateliers, le Pays Voironnais continue le déploiement des composteurs collectifs.

COMPOSTEURS COLLECTIFS

48 sites collectifs (42 en 2024)

2 sites installés partagés (2 en 2024)

4 sites installés en établissement (3 en 2024)



28,21 tonnes détournées en 2025 (20,65 en 2024)

243 suivis de sites par les techniciens du PV (248 en 2024)

► Des formations sont également proposées

En 2025, 16 référents de site et 11 guides composteurs ont été formés, rejoignant ainsi le réseau existant de 64 guides composteurs et référents de sites sur le territoire.

AIDE À L'ACHAT GROUPÉ DE BROyeurs

Depuis 2020, un achat groupé de broyeurs de végétaux à usage domestique (minimum 2 foyers) permet de bénéficier d'une aide couvrant 25 à 40 % du prix d'achat, dans la limite de 500 € TTC par appareil, selon le nombre de participants.

35 foyers équipés et 12 financés en 2025 (296 foyers équipés et 90 financés depuis 2020)



Montants subventionnés
2880 €
26 171 € depuis 2020

148 tonnes détournées en 2025

VISITES DE SITES

Tout au long de l'année, il est possible de visiter les sites sur rendez-vous ou lors de portes ouvertes.

CENTRE DE TRI ATHANOR LA TRONCHE

► 14 visites dont :
7 visites pour les élus et agents CAPV
3 visites scolaires
4 visites autres publics (associations, entreprises, grand public)

► 258 visiteurs au total

SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE COMPOSTAGE + RESSOURCERIE

► 4 visites
► 33 participants dont 10 membres du réseau guides composteurs
► 16 visites d'établissements scolaires (484 participants)



PRO SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS

► Accompagnements individuels

Les structures accompagnées sont variées : commerces, entreprises de toute taille, communes, écoles, bailleurs sociaux, associations...



55 accompagnements à la mise en place du tri (43 en 2024)



15 sensibilisations au tri / réduction des déchets (12 en 2024)



447 salariés sensibilisés (223 en 2024)

► Dynamiques collectives via les réseaux de professionnels

Le Pays Voironnais promeut également la réduction des déchets et l'économie circulaire auprès des professionnels en s'inscrivant dans une dynamique de partenariat avec le service économie du Pays Voironnais et les associations d'entreprises du territoire.

LES ACTIONS 2025

Créé en 2024, le réseau **Circul'Alpes** regroupe des professionnels et trois collectivités engagés dans le développement de l'économie circulaire en Isère : Grenoble Alpes Métropole, la Communauté de communes du Grésivaudan et le Pays Voironnais, ce dernier soutenant le réseau depuis 2025 via une convention d'objectifs et de moyens.

300 participants pour la 1^{re} édition

Circul'Alpes favorise les bonnes pratiques, la collaboration entre entreprises, l'accompagnement local et le plaidoyer pour l'économie circulaire. Ouvert à tous les professionnels, il vise à renforcer la résilience des acteurs du territoire. La 1^{re} édition des Rencontres Circul'Alpes s'est tenue au Stade des Alpes le 13 mai 2025.



► Des actions spécifiques

sont également menées auprès des professionnels de la petite enfance et de la périnatalité à l'usage et à la promotion des textiles sanitaires lavables qui représentent une part importante des ordures ménagères résiduelles. En 2025, 2 crèches ont bénéficié d'une étude de faisabilité pour leur passage aux couches lavables, avec restitution prévue en 2026.

16 interventions dans 10 Relais Petite Enfance



≈ 90 professionnels sensibilisés



2 Clean Walk organisées

sur le parc d'activités de Centr'Alp : 130 salariés mobilisés sur ces 2 opérations de nettoyage. Des initiatives permettant de lutter contre les dépôts sauvages sur des zones identifiées au préalable.



Le réseau des éco-salariés, composé de 13 entreprises du parc de Centr'Alp, favorise les initiatives des salariés en matière de développement durable, gestion des déchets et économie circulaire.

En 2025, le réseau a bénéficié d'ateliers de sensibilisation et d'une visite du site de Rio Tinto, mettant en avant des actions concrètes pour la biodiversité (nichoirs, prairies fleuries, verger partagé) et le lien entre collaborateurs.

ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

Tendre vers l'éco-exemplarité est un préalable pour mener des actions d'accompagnement et de sensibilisation. Des actions internes sont menées chaque année comme des zones de gratuité, un grand tri de printemps dans les locaux ou encore un réseau de référents internes.

Créé en 2024, ce groupe rassemble 26 agents de la CAPV et agit comme relais sur les thématiques du Plan Climat Air Énergie Territorial et de la feuille de route Économie Circulaire. Il coordonne des actions transversales, comme une collecte de matériel informatique lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (plus de 200 kg de matériel valorisé via le groupement économique solidaire « Adéquation » et l'entreprise adaptée « AFB social & green it »).

En 2025, 4 rencontres thématiques et 2 visites inspirantes (centre de tri Athanor et station Aquantis) ont été organisées, avec de nouvelles visites prévues pour poursuivre cette dynamique.

Des opérations ciblées sont également menées auprès des associations et communes du territoire, comme par exemple :

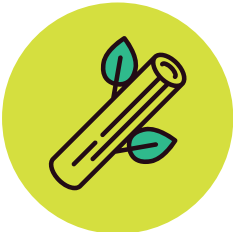
► Opération nettoyage à Saint-Cassien



► Opération nettoyage à Saint-Cassien

En mars, adultes et enfants ont pris part à une matinée de nettoyage de printemps. Les bénévoles ont parcouru routes et chemins ruraux, tandis que les enfants ont profité d'animations et de promenades à dos d'âne. Bien que des déchets aient été ramassés, une amélioration globale de la propreté des espaces extérieurs a été constatée.

► Mises à disposition de broyeurs mutualisés entre communes



119 tonnes de branches ont été valorisées en 2025

66 habitants ont emprunté le broyeur, soit 10 de plus qu'en 2024.

► 3 broyeurs thermiques sur remorques ont été mis à disposition de 10 communes du territoire.

Une nouvelle commune, La Buisse, bénéficie de ce service. Grâce à cette action, les services techniques et habitants de ces communes ont pu broyer des tailles de haies, d'arbres fruitiers et des branches d'égamage pour les valoriser sur place en paillage ou compostage.

Nombre d'emprunts par communes

Villages du Lac de Paladru	16
Montferrat	9
Charavines	7
Charancieu	4
Saint-Nicolas de Macherin	6
Billieu	6
Chirens	7
Massieu	1
Merlas	3
La Buisse	7
Total d'emprunts	66

Le pack éco événement

PRÊT DE MATÉRIEL AFIN DE LIMITER LES DÉCHETS ET FAVORISER LE TRI LORS D'ÉVÉNEMENTS

Le Pack a été mobilisé 148 fois en 2025 avec :

115 950 gobelets

3 759 carafes



Les systèmes de tri mobile « Trinomad » ont été utilisés 43 fois, soit 63 jours d'exploitation



C'est le nombre de sapins de Noël que les communes de Charavines et Massieu ont broyés sur place au cours du mois de janvier à l'aide des broyeurs mis à disposition par le Pays Voironnais.

RESSOURCERIE ET REPAIR CAFÉ : ACTEURS DU RÉEMPLOI

► Les Ressourceries

► La Ressourcerie de La Buisse

En 2025, la Ressourcerie de La Buisse a employé 26 équivalents temps plein, dont 20 pour le chantier d'insertion et 6 pour l'entreprise d'insertion, et a accueilli 60 personnes en parcours, majoritairement des bénéficiaires de minima sociaux, des jeunes de moins de 26 ans et des personnes de plus de 50 ans.

Les habitants ont apporté **1 067 tonnes de dons**, dont **52 % ont été réemployées** (objets vendus), **42 % recyclées** et 6 % envoyées en déchèterie. Les ventes ont représenté 444 tonnes. La fréquentation a atteint 90 674 passages en caisse, soit environ **1 750 clients par semaine**, pour un panier moyen de 9,51 €.

► La Ressourcerie Passiflore à Tullins

En 2025, la structure Passiflore a employé 31 ETP en chantier d'insertion, dont 16 à la Ressourcerie, et a accueilli 72 personnes en parcours, majoritairement bénéficiaires de minima sociaux, jeunes de moins de 26 ans, personnes de plus de 50 ans et travailleurs handicapés.

Passiflore propose la collecte de mobilier à domicile en bon état sur le Pays Voironnais contre une participation forfaitaire de 15 € par déplacement. Pour les meubles abîmés ou non réemployables, un service de débarras est aussi possible (devis par téléphone ou sur place). Une équipe plus spécifique est affectée au tri et test du matériel électrique (Hi-fi, informatique, petit et gros électroménager...) ainsi qu'à la préparation de vélos pour le réemploi et la revente en boutique.

Plus de 280 tonnes d'objets ont été traitées, dont **112 tonnes réemployées** (35 % de meubles).

Passiflore a réalisé plusieurs collectes ambulantes lors de la **Foire aux chèvres à Saint-Aupre**, de **6 vide-greniers à Tullins** et dans **2 écoles de Voiron**. Une vente a également été organisée dans un **EHPAD** pour permettre aux résidents de s'habiller à moindre coût. Les braderies trimestrielles organisées par Passiflore et Solidor ont rencontré un grand succès. Ces ventes permettent de valoriser les invendus de la boutique (vaisselle, décoration, jouets, textiles, bricolage) et de générer des bénéfices essentiels au financement des repas pour les salariés accueillis par Solidor.

► Une nouvelle Ressourcerie à Billeu

Une nouvelle Ressourcerie a ouvert à Billeu, 3 place des Tisseuses, le 3 septembre 2025 pour renforcer l'offre de réemploi dans le nord du Pays Voironnais. Porté par la commune, l'association Passiflore et 13 bénévoles, le service est ouvert deux jours par semaine et gère dons, tri et accueil du public.

Entre septembre et décembre 2025, près de **2 tonnes d'objets ont été collectées** et **722 passages en caisse enregistrés**, avec une fréquentation moyenne de **30 clients par jour**, provenant pour moitié de Billeu et pour moitié d'autres communes.

LES RESSOURCERIES EN 2025

53 ETP
en contrat
d'insertion

132
personnes
en parcours

1 628 tonnes
d'objets collectées



824 tonnes
d'objets
réemployées



Plus de
120 000 visiteurs

► Le Repair'Café du Pays Voironnais

Composée de **64 bénévoles**, l'objectif de l'association est de promouvoir la réparation comme alternative au gaspillage : prolonger la durée de vie des objets, réduire les déchets, transmettre des savoir-faire et encourager une consommation plus responsable. Elle bénéficie du soutien technique et financier du Pays Voironnais.

LE REPAIR'CAFÉ EN 2025

39 ateliers
sur 23 communes



1 245
visiteurs

75 %
de taux de
réparation



4 ateliers
Repair'Kids
pour les enfants



9 sessions
de formations
pour les bénévoles

DEPUIS 2018...

Plus de **220 ateliers**

5 900
objets réparés
avec un taux de succès
supérieur à 75 %

2 tonnes
de déchets
évités/an

64
bénévoles



L'IMPACT DE
LA STRATÉGIE
DE PRÉVENTION
ET D'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

Grâce aux actions
menées dans le cadre
de la stratégie de
réduction des déchets
et d'économie circulaire

33,33 kg
/habitant
de Déchets
Ménagers
et Assimilés
ont été évités
en 2025 contre
29,31 kg en 2024.

Une belle progression
démontrant la nécessité
de continuer à renforcer
l'ensemble des actions
menées pour atteindre
les objectifs fixés par
le PLPDMA :

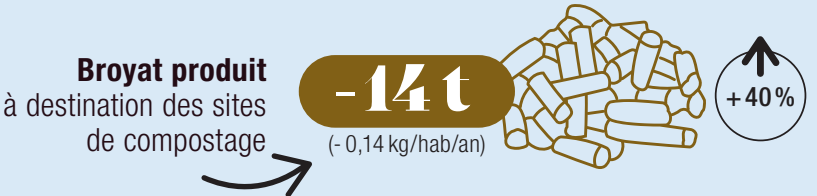
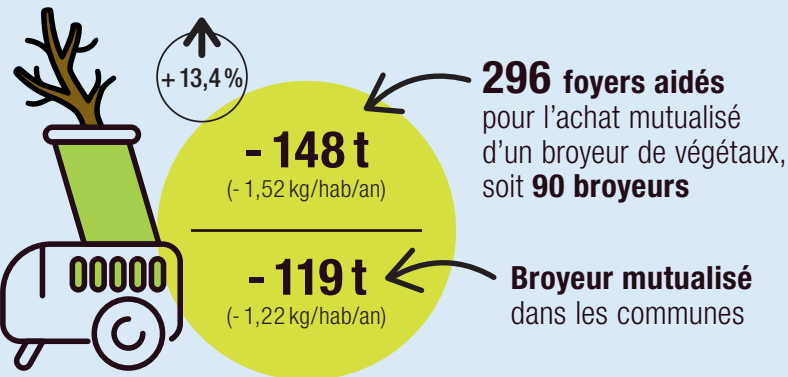
478,5 kg
/habitant
en 2030

Les chiffres ci-contre
sont exprimés en tonne
(t) de déchets.

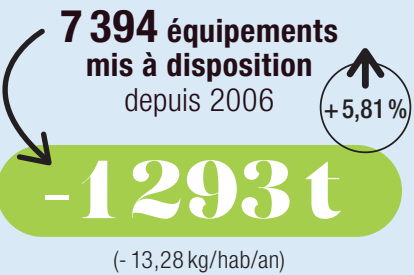
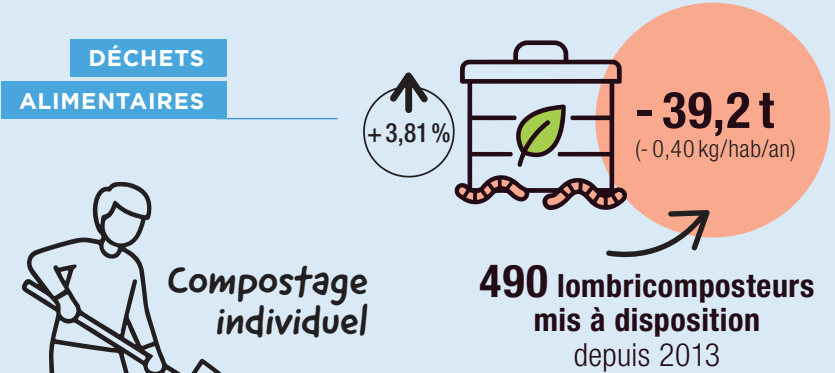
↑ Variation par
rapport à 2024

DÉCHETS VERTS

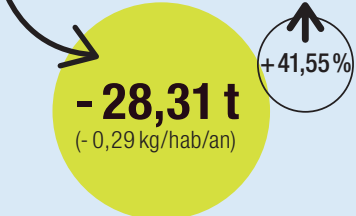
Favoriser les pratiques
de broyage sur place



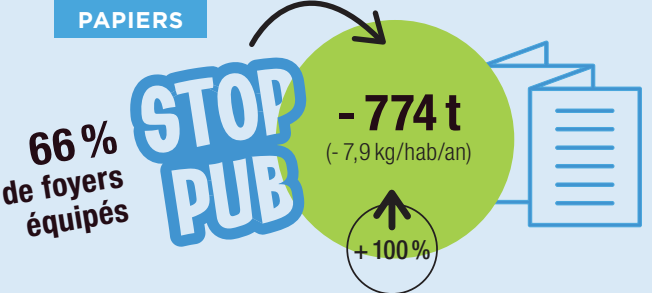
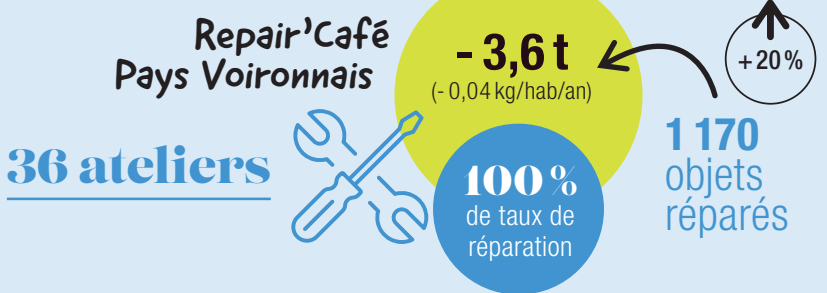
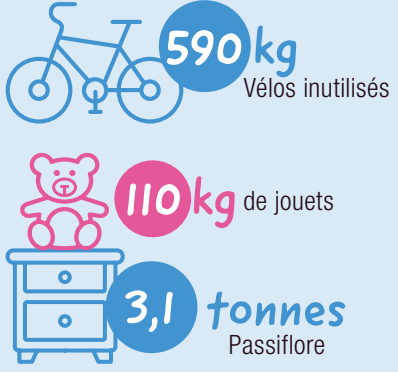
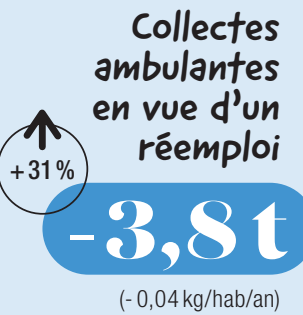
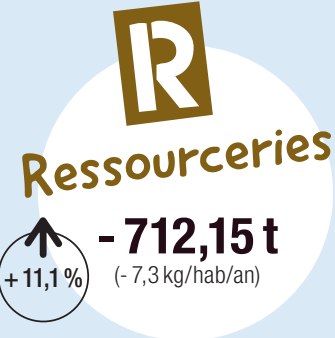
DÉCHETS
ALIMENTAIRES



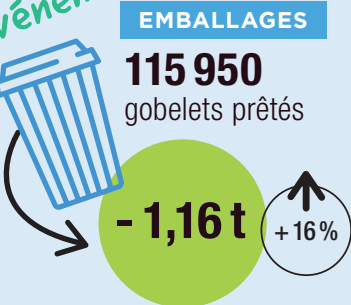
48 sites actifs
de compostage partagé
ou autonomes en établissements



BIENS D'ÉQUIPEMENT, TEXTILES & GRAVATS

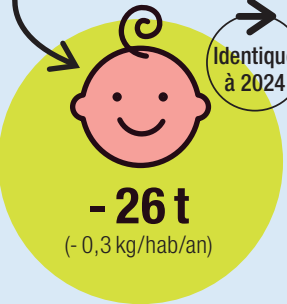


Pack éco
événement

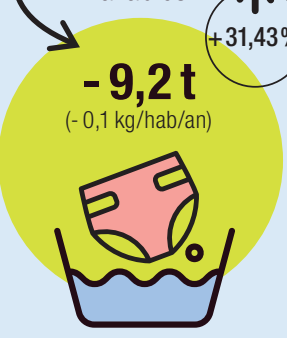


TEXTILES SANITAIRES

2 crèches
accompagnées
(80 enfants
bénéficiaires)



44 familles
accompagnées
dans l'adoption
des changes
lavables



COLLECTE DES DÉCHETS

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte des déchets s'effectue soit en porte-à-porte, soit en points d'apport volontaire.



ANNEXE / ACTEURS ET PARTENAIRES
Fréquence des collectes par commune

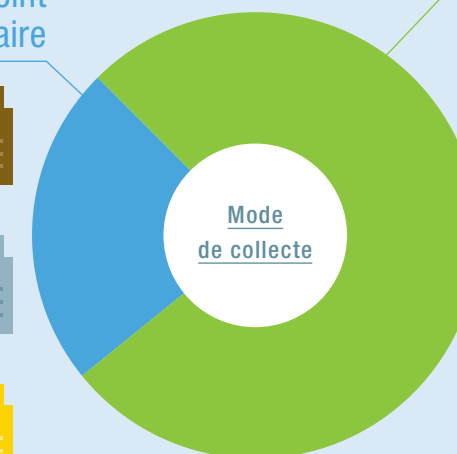
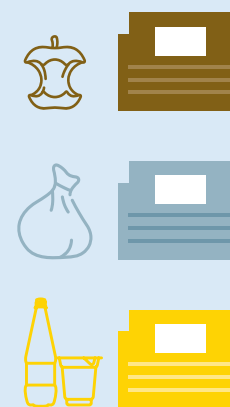
Actuellement, la répartition des secteurs de collecte est dispersée, ce qui complique la rationalisation des zones et constitue un défi majeur pour l'optimisation des schémas de collecte. Pour la collecte en porte-à-porte, le service utilise des camions bi-compartmentés, permettant la collecte séparée et simultanée de deux types de déchets, favorisant ainsi une gestion plus efficace des flux.

Les fréquences de collecte varient selon les secteurs géographiques, en fonction de critères tels que la densité de population, la capacité de stockage dans les habitations et les besoins réels liés aux flux de déchets.

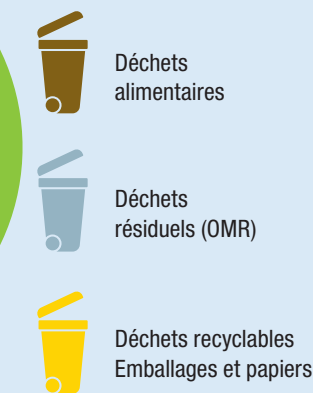
100 % en Point d'Apport Volontaire



23,3 % en Point d'Apport Volontaire



76,7 % en porte-à-porte sauf pour le verre



LES TONNAGES COLLECTÉS

Évolution des tonnages

en 2025

15 545 t
= 159 kg/hab.



+3,2 %

En 2023
14 902 t = 155,9 kg/hab.
En 2024
15 056 t = 157,5 kg/hab.

5 318 t
= 54,6 kg/hab.



-1,9 %

En 2023
5 341 t = 55,9 kg/hab.
En 2024
5 420 t = 56,1 kg/hab.

1 876 t
= 19,3 kg/hab.



+9,5 %

En 2023
1 647 t = 17,2 kg/hab.
En 2024
1 713 t = 17,7 kg/hab.

3 224 t
= 33,1 kg/hab.



-2,3 %

En 2023
3 230 t = 33,8 kg/hab.
En 2024
3 299 t = 34,1 kg/hab.

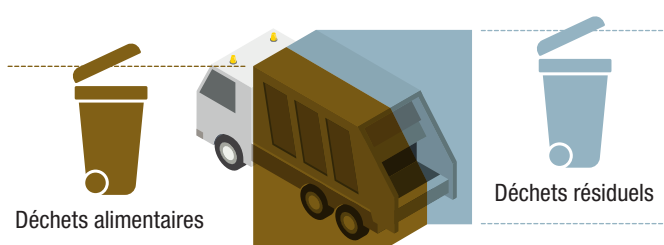
ON CONSTATE...

- Une stabilité globale de la production des déchets.
- Comme les années précédentes, une légère augmentation pour les OMR. Cette hausse peut s'expliquer par différents facteurs comme la mise en place de nouveaux points d'apport volontaire.
- La collecte des déchets alimentaires continue de progresser. La communication liée à l'obligation réglementaire de tri des biodéchets au 1^{er} janvier 2025 est sans doute l'un des facteurs.

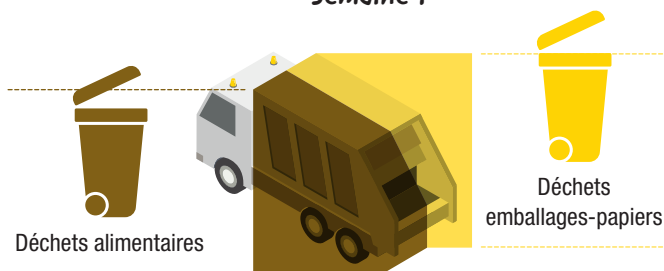
ZONES DITES

Rurales

Organisation type d'une collecte sur 15 jours en benne bi-compartmentées



Semaine 1



Semaine 2

ZONES DITES

Urbaines

Collecte 1 fois par semaine



± 4,5 t de bacs roulants usagés sont recyclés chaque année.

De 8 à 45 kg, c'est le poids d'un bac à roulettes selon sa contenance.



10,28 tonnes de sapins collectés et 55 sapins broyés sur place

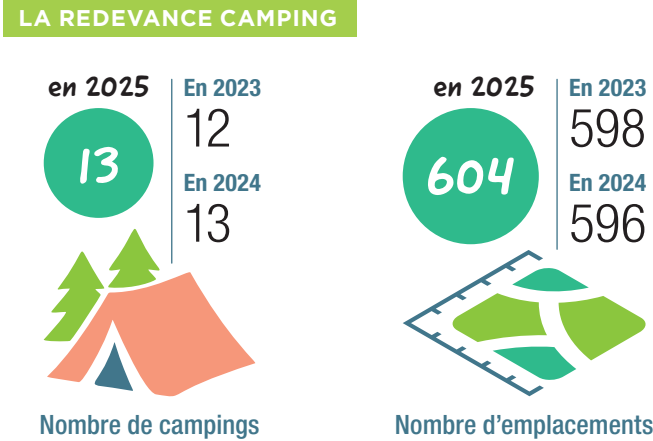
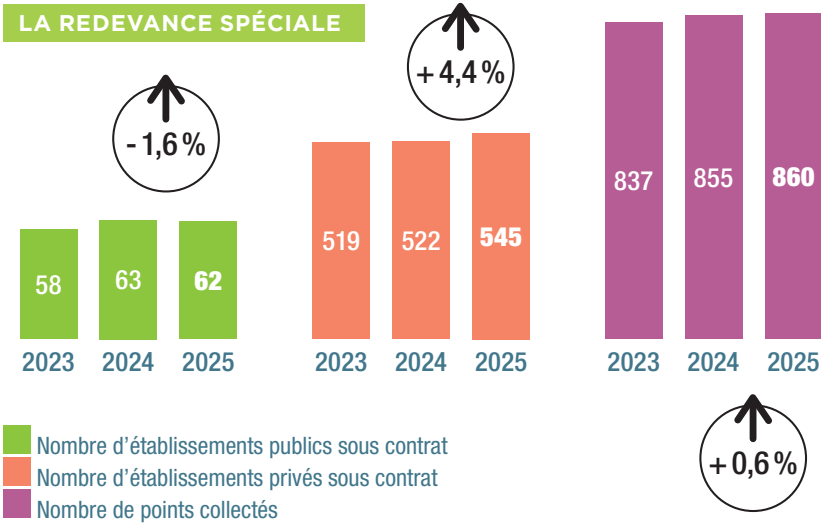
Du 30 décembre 2024 au 13 janvier 2025, une collecte de sapins en point de collecte éphémère a eu lieu auprès de 8 communes participantes.

Sur les communes de Charavines et Massieu, les 55 sapins déposés ont été broyés sur place par les agents communaux avec les broyeurs mis à disposition par le Pays Voironnais. Le broyat obtenu a servi de paillage aux espaces verts des deux communes. Les 10,28 tonnes de sapins collectées sur les 6 autres communes ont été broyées sur le site écologique de La Buisse.

PRO LES DÉCHETS DES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

► La collecte des déchets des professionnels

Les professionnels privés (artisans, commerçants, services...) et les établissements publics peuvent utiliser le service de collecte sélective du Pays Voironnais pour leurs déchets assimilés aux ordures ménagères, à condition que leur volume ne dépasse pas 5 000 litres par semaine et qu'ils respectent le règlement de collecte. Au-delà de ce seuil, ils doivent faire appel à des prestataires privés. Ce service est financé par une redevance spéciale, ou une redevance spécifique pour les campings, calculée selon le nombre d'emplacements.



ON CONSTATE...

- Une stabilité des établissements publics et campings.
- Une augmentation significative des établissements privés (+ 23 établissements, soit + 4,4 %).
- Une rationalisation des points de collecte.

► Un service de collecte des cartons

Cette collecte payante est accessible par tous les professionnels du territoire. Elle s'organise de la manière suivante :

- **Centre-ville de Voiron :** collecte en vélo à assistance électrique avec remorque. Tarification annuelle forfaitaire et maximum de 660 L par collecte.
- **Centre-ville de Tullins :** local communal mis à disposition des commerçants inscrits. Tarification annuelle forfaitaire.
- **sur le reste du territoire :** collecte en benne à ordures ménagères avec volume total de bac(s) en place d'au minimum 660 L. Tarification annuelle composée de la collecte (52 passages par an) et du traitement (tarif au litre).
- **sur l'ensemble des 31 communes :** accès aux 8 déchèteries du territoire avec tarification afférente.



DÉCHÈTERIES

► L'activité

Les 8 déchèteries du territoire permettent la collecte et le tri des déchets lourds, volumineux ou spécifiques (DDS déchets diffus spécifiques, Déchets d'équipements électriques et électroniques...) qui ne sont pas acceptés lors de la collecte en PAV ou en porte-à-porte.

Les déchèteries sont équipées d'un contrôle d'accès par lecture de plaques minéralogiques. Si l'accès est gratuit pour les particuliers du territoire et payant pour les professionnels, il est obligatoire d'enregistrer son ou ses véhicules au préalable.

► Le fonctionnement

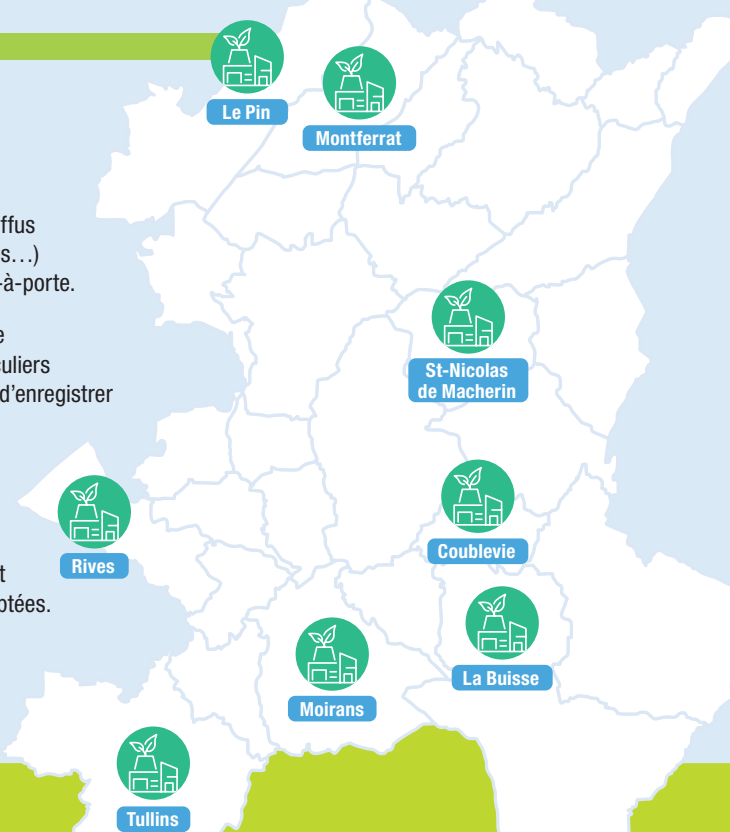
Il s'appuie sur l'accueil des usagers et le conseil apporté pour une meilleure valorisation des déchets déposés mais également sur l'évacuation des bennes vers les filières de valorisation adaptées. **11 agents sont en charge de l'accueil usagers et 7 chauffeurs du tassage et de la rotation des bennes au quotidien.**

253 kg /habitant/an de déchets déposés en déchèterie

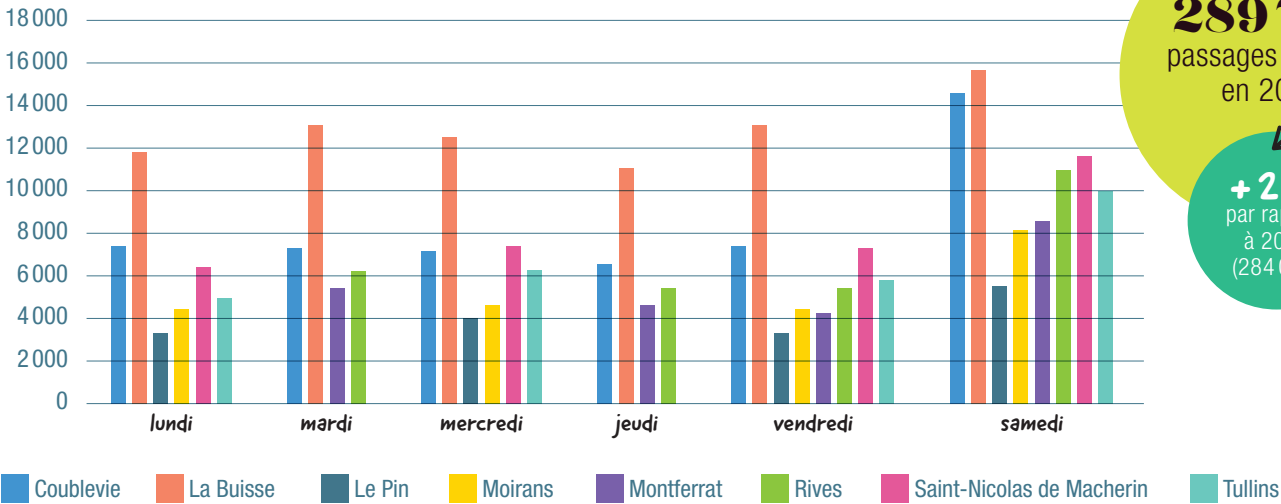


8 déchèteries réparties sur le territoire. 1 déchèterie pour 12 173 hab. Moyenne nationale : 1 déchèterie/14 700 hab.

99,9% des déchets collectés en déchèteries sont valorisés (matière et énergie).



La fréquentation des déchèteries par jour d'ouverture





27 tonnes collectées
22,67 en 2024

► Des collectes spécifiques d'amiante

En raison des risques associés aux matériaux amiantés, leur dépôt en déchèteries est interdit. Des journées de collecte gratuites sont organisées pour permettre aux particuliers du territoire de les déposer sur le Site Écologique de La Buisse. Cette prestation est externalisée à la société SERFIM depuis 2022 via un marché public.

► Les 4 principaux flux en déchèteries



= 80 % des tonnages collectés et 83 % des rotations de bennes

En 2025, les déchets verts enregistrent une forte baisse (- 14,2 %), retrouvant un niveau comparable à celui de 2022-2023. À l'inverse, les gravats (+ 12 %) et le bois (+ 13,5 %) progressent nettement.

La mise en place des nouvelles filières REP fin 2023, associée au renforcement des consignes et de l'accompagnement au tri, a favorisé une hausse importante des tonnages des flux REP et assimilés, tout en stabilisant les volumes d'encombrants (bennes autres).

PRO LES DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIES DES PROFESSIONNELS

- Une fréquentation stable :
 - de 10 000 passages pour 1 021 usagers actifs
 - = 3 % des passages annuels
- La majorité des passages facturés concerne des professionnels du territoire (94 %).
- Les déchèteries de La Buisse et de Coublevie concentrent à elles seules plus de la moitié des passages professionnels enregistrés (45 % et 12 %).



LES TONNAGES COLLECTÉS PAR TYPE DE DÉCHETS

Zoom LES ÉCO-ORGANISMES

Certaines filières sont directement ou en partie prises en charge par des éco-organismes.

Ces derniers sont des structures à but non lucratif auxquelles les producteurs concernés par les REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Ils en assurent également la gouvernance (cf. article L.541-10 du Code de l'environnement).

Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

► ÉCO-ORGANISMES et déchets pris en charge

ÉcoMaison : mobilier, couettes et oreillers, articles de bricolage et jardin non thermiques, jeux et jouets

OCAD3E (Écosystem) : DEEE, ampoules et néons

ÉcoDDS : Déchets toxiques non professionnels

Écologic : articles de sports et de loisirs, articles de bricolage et de jardin thermiques

COMPOSTAGE

Déchets verts en 2025

6 372 t

Plateforme de compostage de La Buisse

RÉUTILISATION (remblai)

Gravats en 2025

5 576 t

LELY Saint-Quentin-sur-Isère (38)

ENFOUISSEMENT

Amiante en 2025

27,4 t (22,67 t en 2024)
+ 20,9 % par rapport à 2024

SERFIM

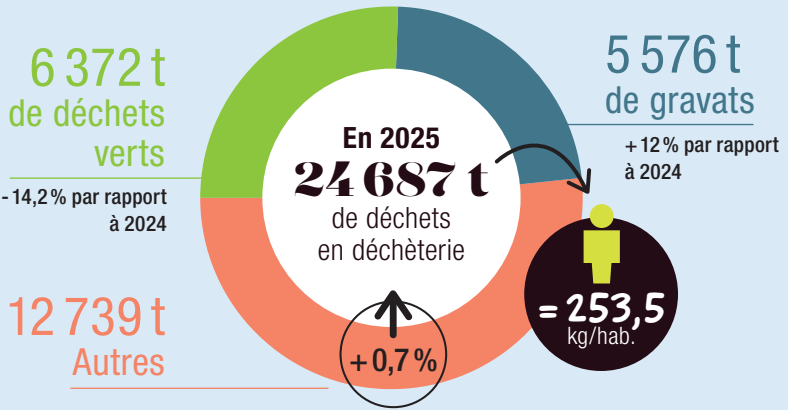
RECYCLAGE	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Évolution 2024-25	Lieu
Bois	2 767,8	3 141	13,5 %	LELY Saint-Quentin-sur-Isère (38)
Métaux ferreux et non ferreux	898,6	950,4	6,4 %	SRPM (38) - PUREFER Veurey (38)
Cartons	650,2	628,7	- 3,3 %	EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING (93)
Plâtre	552,8	515,9	- 6,7 %	
Textiles	67	78,5	13,9 %	CVRA - SARL ECO-TRI ENVIRONNEMENT La Frette (38)
Huile moteur	43,9	48,6	10,5 %	SEVIA Collecte d'Huiles (69)
Polystyrène	29,1	27,5	- 5,4 %	VALORSOL Bourg-de-Péage (26)
Piles et batterie	14,6	24,2	65,5 %	SCRELEC Paris (75) - PUREFER Veurey (38)
Néons et lampes	3,5	3,7	6,8 %	ECOSYSTEM Paris (75)
Cartouches d'encre imprimantes	1,1	2	76,3 %	PRINTERRE Cherisy (28)
PVC	4	1,6	- 59,9 %	ARC EN CIEL Izeaux (38)
Pneus	182	197,8	8,7 %	ARC EN CIEL Izeaux (38) VALERCO Saint-Pierre-de-Chandieu (69)
Bouteilles de gaz	5	5,5	10 %	Butagaz, Primagaz, Antargaz
Radiographies	0,5	1	78,3 %	Rhône-Alpes Argent
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	702,3	716,3	2 %	ECOLOGIC Paris (75)
Articles Sport et Loisirs (ASL)	8,4	22,6	167,5 %	
Articles Bricolage et Jardinage thermiques (ABJth)	1,1	6,9	548,4 %	ECOMAIISON Paris (75)
Articles Bricolage et Jardinage non thermiques (ABJnth) + Jeux et Jouets (JJ)	5	8	60,8 %	
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	1 839,3	2 041,7	11 %	

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE				
Encombrants	4 066,7	4 079,4	0,3 %	Lely Saint-Quentin-sur-Isère (38) TREDI Salaise-sur-Sanne (38) Sibuet Chamoux-sur-Gelon (73)
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	112	140,9	25,9 %	ECO DDS Boulogne-Billancourt (92) SARPI La Talaudière (42)
Huile de cuisine	7,7	9,1	19,3 %	Préparation : INEOLE Uriage (38) puis valorisation (biocarburant)
Souches d'arbres	123,8	50,7	- 59,1 %	Après broyage : ARC EN CIEL Izeaux (38)

En 2024

24 515 t
soit 253,54 kg/hab.

7 428 t de déchets verts
4 981 t de gravats
12 106 t autres déchets



TRANSFERT, TRI ET TRAITEMENT

L'ORGANISATION ET LES MOYENS

Une fois collectés, les déchets suivent différentes filières de traitement selon leur nature. Certains transitent par le Site Écologique de La Buisse, soit pour y être traités directement, soit pour optimiser leur transport.

D'autres déchets en provenance des communes, établissements publics, services du Pays Voironnais, associations sont également déposés directement sur le quai de transfert: des encombrants (pour les communes et services du Pays Voironnais) et des déchets incinérables (essentiellement des OM ramassées par les services municipaux).

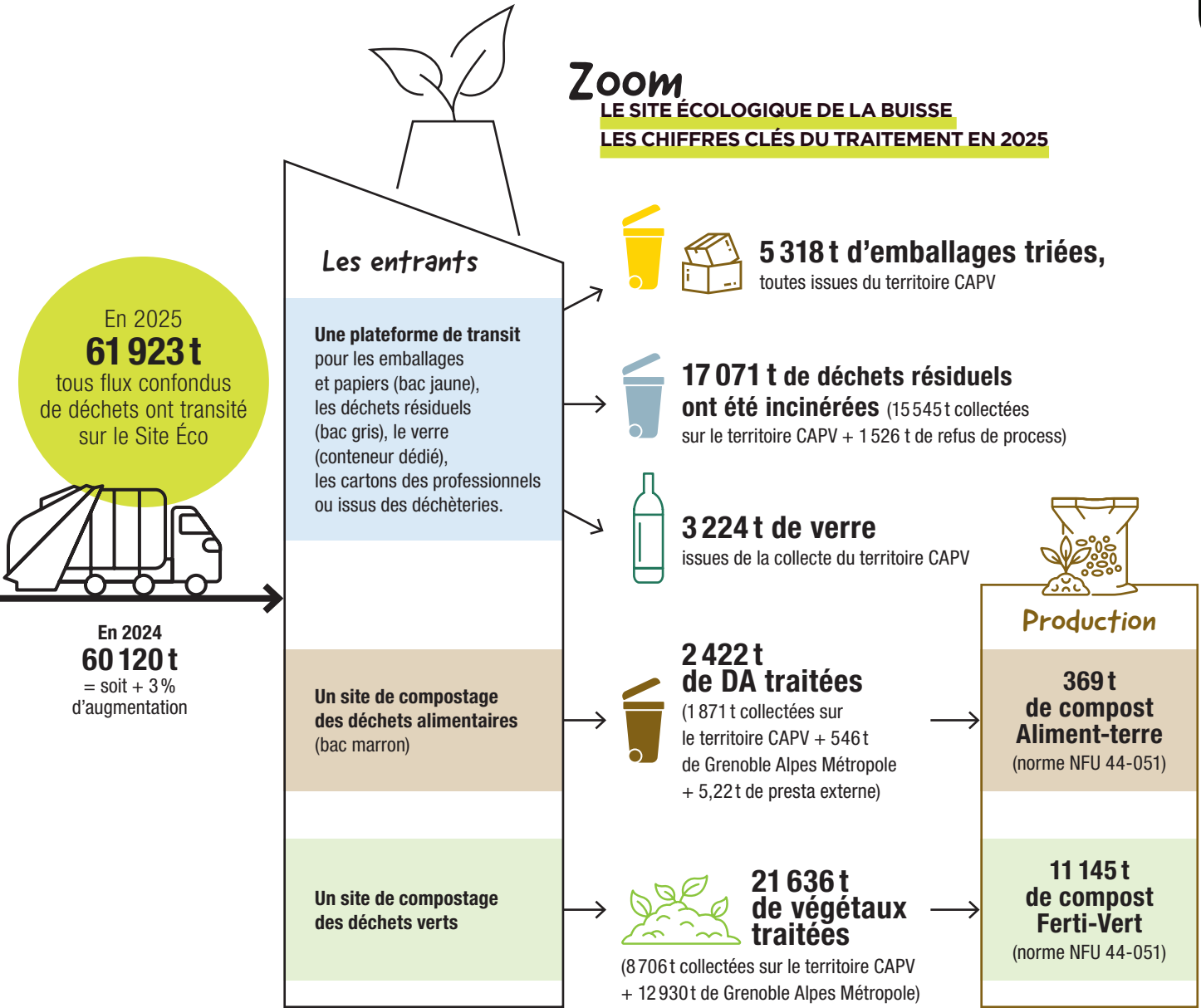


LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS

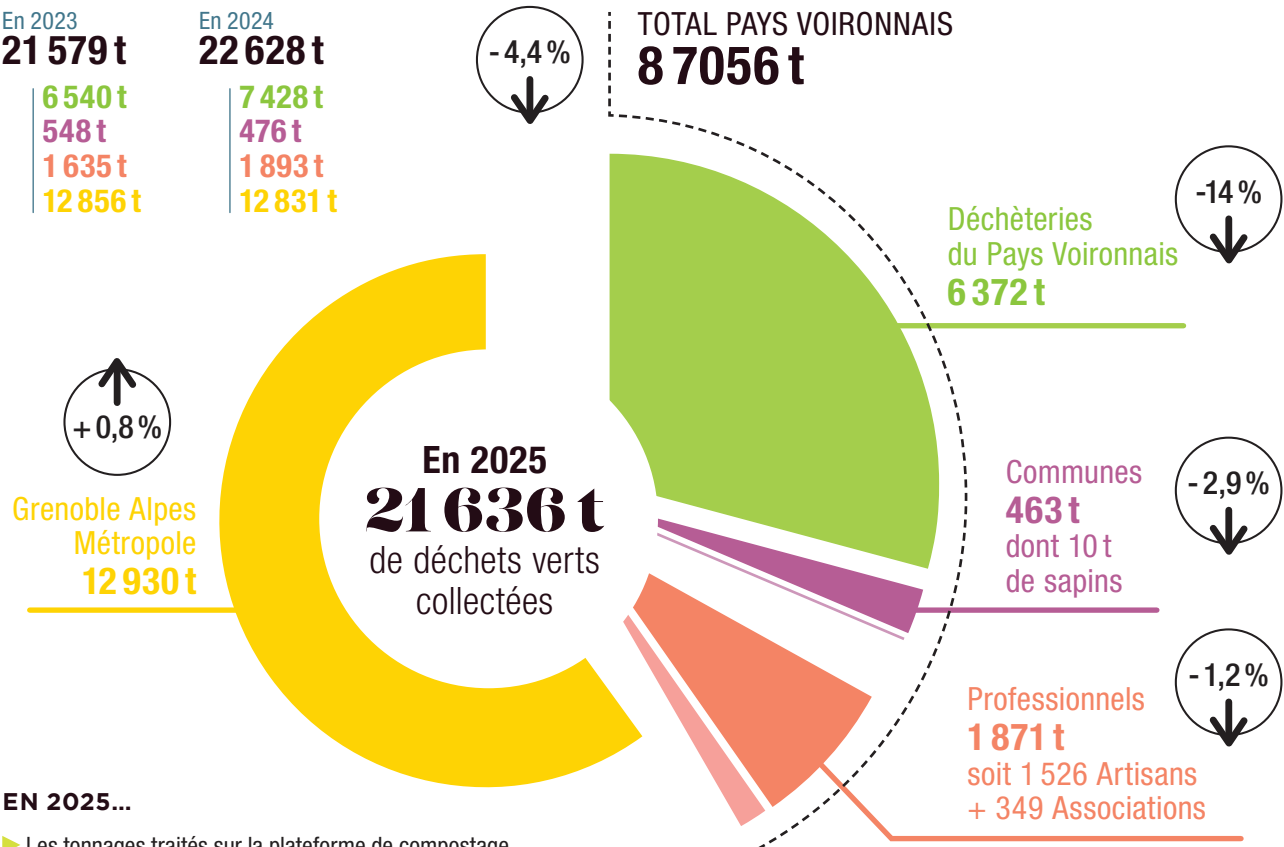
Sont traités sur l'unité de compostage dédiée aux déchets verts du Site Écologique de La Buisse :

- ▶ les déchets verts déposés dans les 8 déchèteries du Pays Voironnais,
- ▶ les déchets verts déposés directement sur la plate-forme par les professionnels et les communes (dépôts payants au tonnage),
- ▶ une partie des déchets verts des déchèteries de Grenoble Alpes Métropole (prestation payante au tonnage).

Zoom LE SITE ÉCOLOGIQUE DE LA BUISSE LES CHIFFRES CLÉS DU TRAITEMENT EN 2025



► Les déchets verts entrants



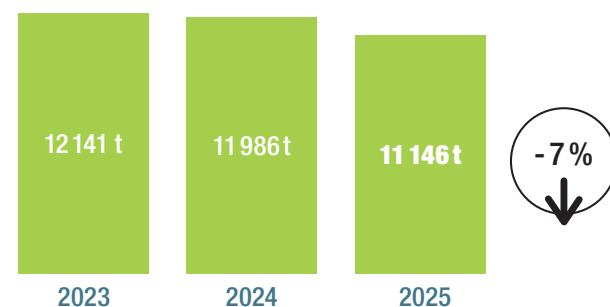
EN 2025...

- ▶ Les tonnages traités sur la plateforme de compostage des déchets verts sont similaires à 2023.
- ▶ On remarque une baisse des apports en déchèteries qui peut être liée aux diverses actions menées sur la gestion des déchets verts de proximité (déploiement des broyeurs mutualisés auprès des communes et prêt aux habitants, compostage...) ainsi qu'à l'impact des conditions météorologiques.

► Le compost Ferti Vert

Il est fabriqué uniquement à partir de déchets verts (100 % végétal) : c'est un amendement organique utilisé pour améliorer la qualité (structure et composition) du sol. Il est utilisable en agriculture biologique. Il peut être de maille 10 ou 20 mm selon le criblage réalisé.

Production du compost Ferti Vert



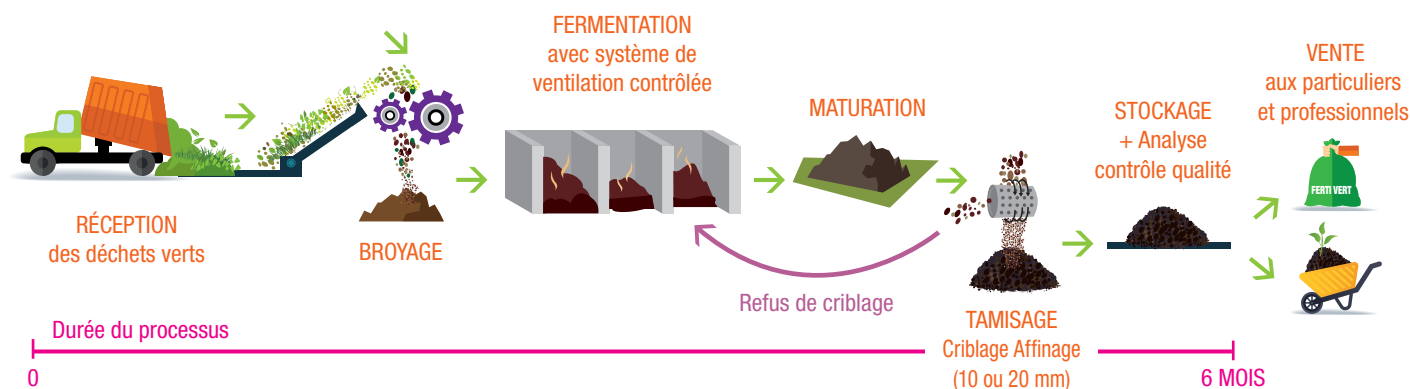
FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS

LA VALORISATION DES DÉCHETS VERTS DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Depuis 2013, une **convention d'échange est établie entre le Pays Voironnais et Grenoble Alpes Métropole** afin de permettre à cette dernière de déposer les déchets verts issus des déchèteries de son territoire sur la plateforme de compostage du Site Écologique de La Buisse. En 2024, cette convention a été reconduite pour un volume d'apport de 12 000 tonnes sur l'année et la possibilité de reprise de végétaux broyés afin d'assurer le compostage des déchets alimentaires collectés sur leur territoire.

Ce type de convention prévoit une facturation à prix coûtant des prestations entre adhérents et permet de s'orienter sur des collaborations de long terme.

Ce type de collaboration permet aux propriétaires d'installations de traitement de rentabiliser les installations construites et d'optimiser l'amortissement des investissements réalisés.



81,8 %

Agriculteurs
(céréaliers,
nuciculteurs)

Typologie
des clients pour
la vente du compost
Ferti Vert

7,4 %

Fabrication d'amendements
(terreaux, terre amendée)

0,2 %

Communes

4,8 %

Particuliers
(compost en vrac + en sacs)

5,8 %

Autres professionnels
(paysagistes, pépiniéristes)

Environ 80 % du tonnage de compost Ferti Vert produit est « contractualisé », c'est-à-dire vendu à des professionnels sous contrat. Les 20 % restants sont dédiés aux particuliers et aux demandes nouvelles ou en petites quantités (< 50 tonnes) de professionnels.

Une plateforme labellisée



La plateforme de compostage de déchets verts est audité chaque année par RISPO, garantissant le respect des normes et du référentiel qualité, notamment la NFU 44-051 pour la qualité des amendements organiques.

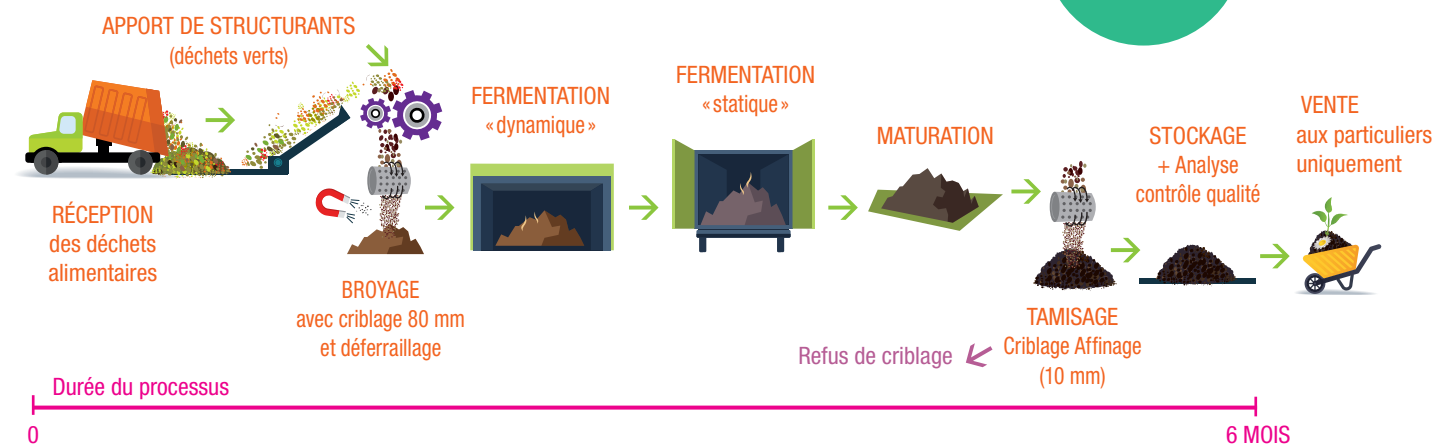
LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

► Le compost Aliment-Terre

L'ensemble des déchets alimentaires collectés dans les bacs marron est traité sur l'unité de compostage dédiée aux déchets alimentaires du Site écologique de La Buisse.

Cette unité permet la production du compost Aliment-Terre, amendement organique, dont la qualité est proche de celle d'un engrais organique. Il est commercialisé uniquement auprès des particuliers, compte tenu de sa faible production en comparaison de Ferti Vert.

FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



LE COMPOSTAGE EN CHIFFRES

10t
de déchets
alimentaires
collectées

1 tonne
de compost
Aliment-Terre

10t
de déchets
verts
collectées

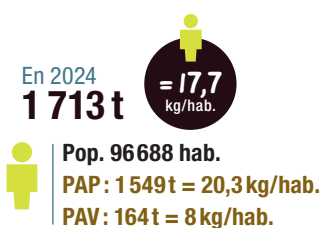
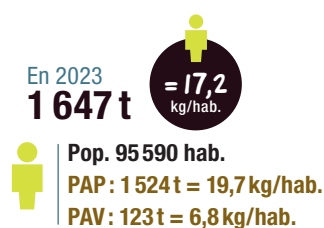
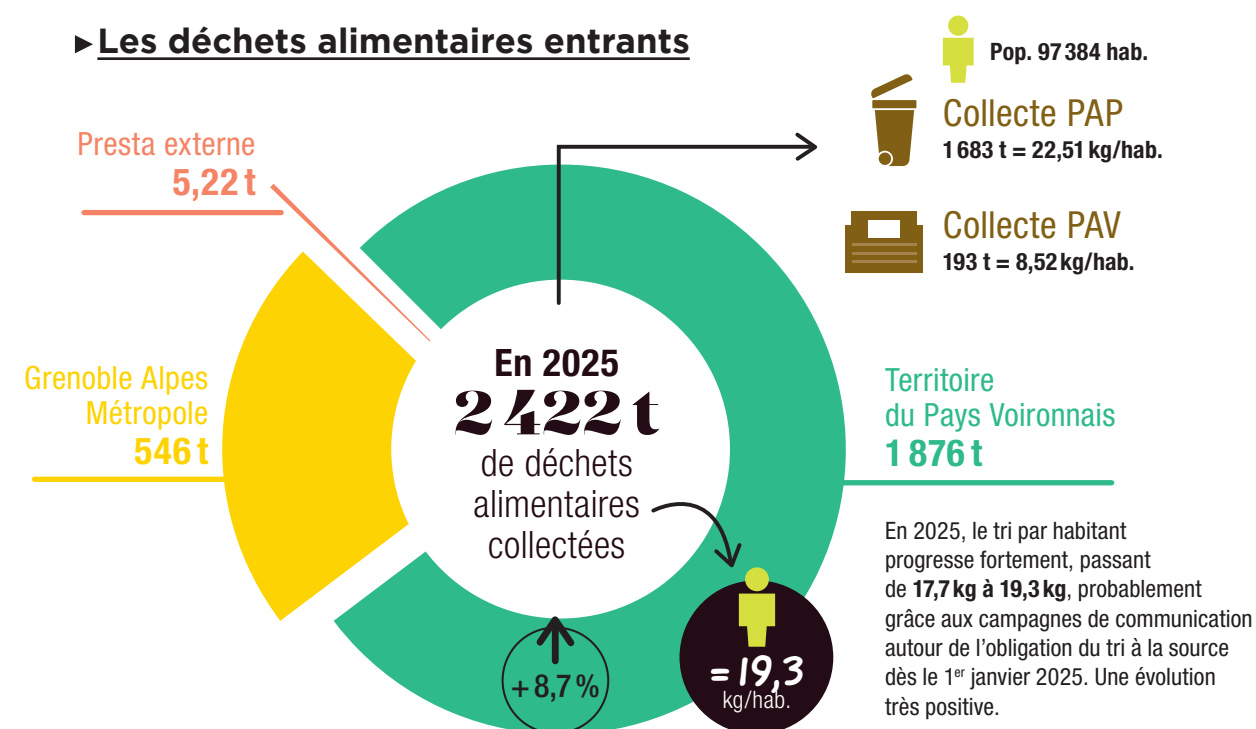
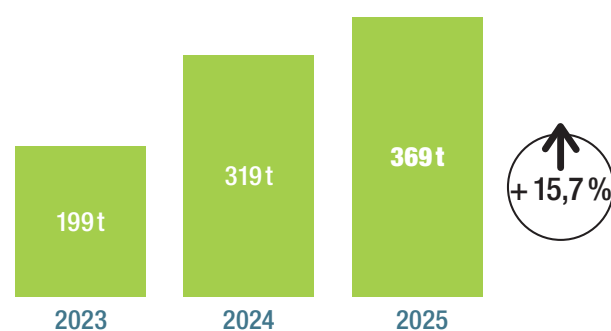
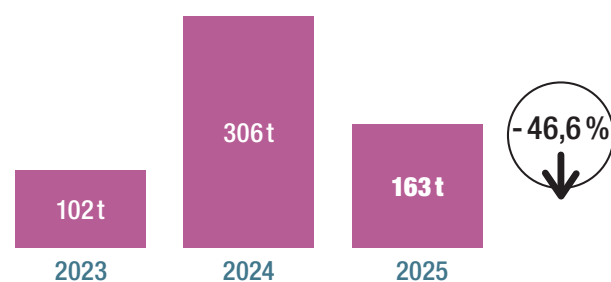
5 tonnes
de compost
Ferti Vert

Nouveau LE NOUVEAU MÉTHANISEUR DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Dans le cadre des travaux du nouveau méthaniseur, et de notre convention d'échanges, le Site Écologique de La Buisse a accueilli durant 6 semaines l'intégralité de la collecte des déchets alimentaires de l'agglomération grenobloise, soit 546 tonnes.

Le Pays Voironnais a relevé le défi d'augmenter sa capacité hebdomadaire de 35 à 150 t par semaine, portant le total annuel traité de 1 713 t en 2024 à 2 422 t en 2025 (+ 42 %).



► **Les déchets alimentaires entrants**Production du compost Aliment-TerreRefus de criblage des déchets alimentaires

Les quantités de refus de criblage varient en fonction :

- des quantités de compost produites,
- de la qualité de la collecte des déchets alimentaires,
- du niveau de stockage en cours sur le Site de La Buisse (variation de la production de compost en fonction de l'optimisation des campagnes de criblage des lots matures qui ne correspondent pas toujours à l'année civile).

Ces refus rejoignent la filière de traitement des déchets résiduels (incinération avec valorisation énergétique), d'où l'importance de les réduire, car ils représentent un coût important pour la collectivité.

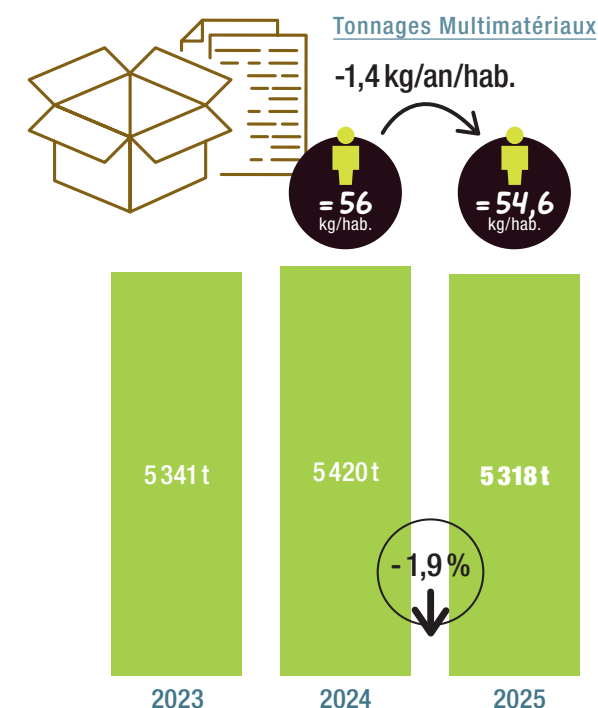
Le compost Aliment-Terre subit une forte réduction d'humidité lors du process (80 % > 50 %) et un taux de refus supérieur à 30 % dû à un tri à la source imparfait, ces refus étant valorisés énergétiquement. La production se fait avec une maille fine de 10 mm pour respecter la norme NFU 44-051, ce qui réduit le tonnage de compost valorisé.



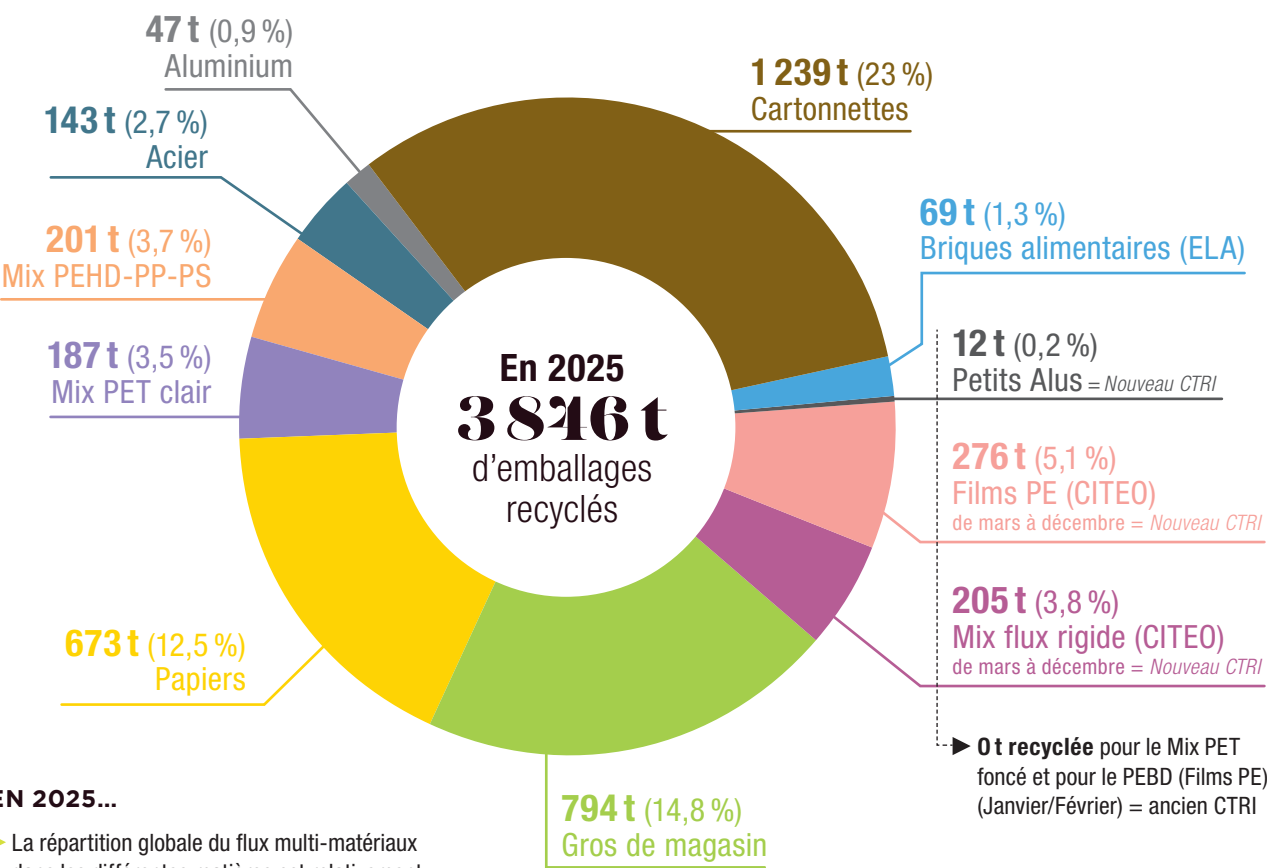
LE TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Une fois triés chez l'habitant, les déchets recyclables sont collectés et déposés au Site Écologique de La Buisse. Chaque jour, plus de 20 tonnes d'emballages et papiers sont rechargées et acheminées vers le centre de tri Athanor à La Tronche, grâce à des trajets optimisés avec un camion-benne à carburant Bio-GNV et remorque.

Le centre de tri permet la séparation par nature de tous les papiers et les emballages en métal, carton et plastique pour permettre ensuite leur prise en charge par les filières de recyclage. Le tri est majoritairement opéré par des machines spécialisées (basées sur des méthodes de séparation granulométrique, balistique, optique, magnétique), mais l'intervention manuelle de trieurs reste encore utile pour affiner celui-ci. À l'issue de ce tri, les déchets n'ayant pu faire l'objet d'une valorisation sont acheminés vers l'usine d'incinération voisine pour produire du chauffage et de l'électricité.



► Composition des emballages recyclés en 2025



EN 2025...

- La répartition globale du flux multi-matériaux dans les différentes matières est relativement stable d'une année sur l'autre.
- Le taux de refus (erreurs de tri) reste cependant élevé avec 28,4%.
- La communication de proximité (contrôle des agents de collecte lors de la collecte des bacs jaunes, sensibilisation active des ambassadeurs du tri en porte-à-porte) et la sensibilisation au geste de tri restent fondamentales. Un tri plus rigoureux permet non seulement de valoriser davantage de matières, mais aussi de limiter les refus et les surcoûts. La mobilisation de chacun reste donc essentielle pour améliorer les performances du service.



► Destination des matériaux triés

L'ensemble des matières recyclables est envoyé vers des repreneurs pour valorisation matière. Les marchés réalisés avec les filières de reprise sont calés sur les dates du Barème G de CITEO et ont été négociés dans le cadre d'un groupement de plusieurs collectivités émanant de la CSA3D.
🔍 Voir CSA3D page 11 du présent document.

Matériaux	Repreneurs	Lieu de recyclage
Cartons	EPR	Laveyron (26)
Papiers journaux	Norske Skog	Golbey (88)
Autres papiers	EPR	Espagne
Plastiques	Valorplast	France
Aciers	Arcelor	
Aluminiums	Affimet / Pyral	
Briques alimentaires	Revipac	Laval-sur-Vologne (88)

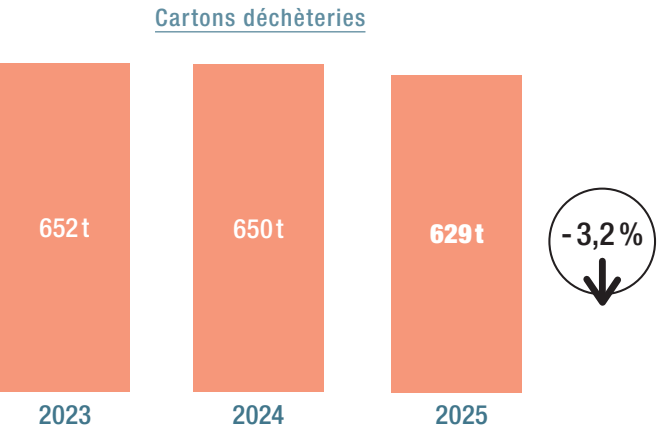
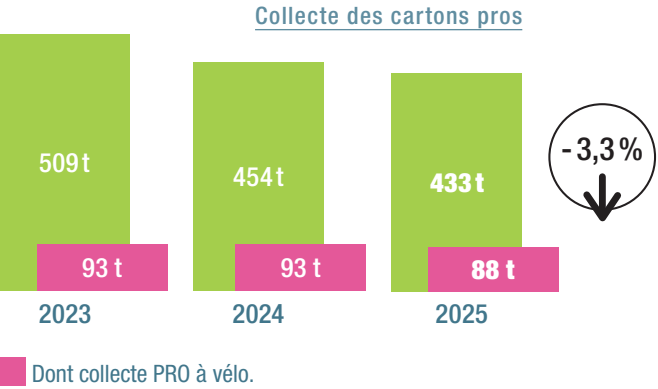


PRO LES CARTONS ISSUS DES DÉCHÈTERIES ET DES PROFESSIONNELS

Les cartons issus des déchèteries et des collectes spéciales en centres-villes sont conditionnés en balles chez un prestataire, Veolia Onyx à Voreppe, suite à l'arrêt de la presse à balles du site de La Buisse.

... de cartons ont ainsi été conditionnés en 2025 et expédiés chez les repreneurs pour recyclage (1 197 t en 2024).

1 061 tonnes



ON OBSERVE...

- La poursuite de la baisse des tonnages des cartons collectés (- 4,7 %) dans la continuité de la baisse déjà observée en 2024.
- À noter que sur les 433 tonnes de cartons collectées auprès des professionnels, près de 88 tonnes sont issues de la collecte effectuée en vélo cargo au centre-ville de Voiron.

LE RECYCLAGE DU VERRE

Le verre est regroupé pour une majeure partie sur le Site écologique de La Buisse et, pour le reste du gisement, sur une petite plateforme située à Montferrat avant d'être envoyé vers des verriers pour recyclage. Le verre est une des rares matières recyclables à l'infini !

3 224 tonnes
en 2025

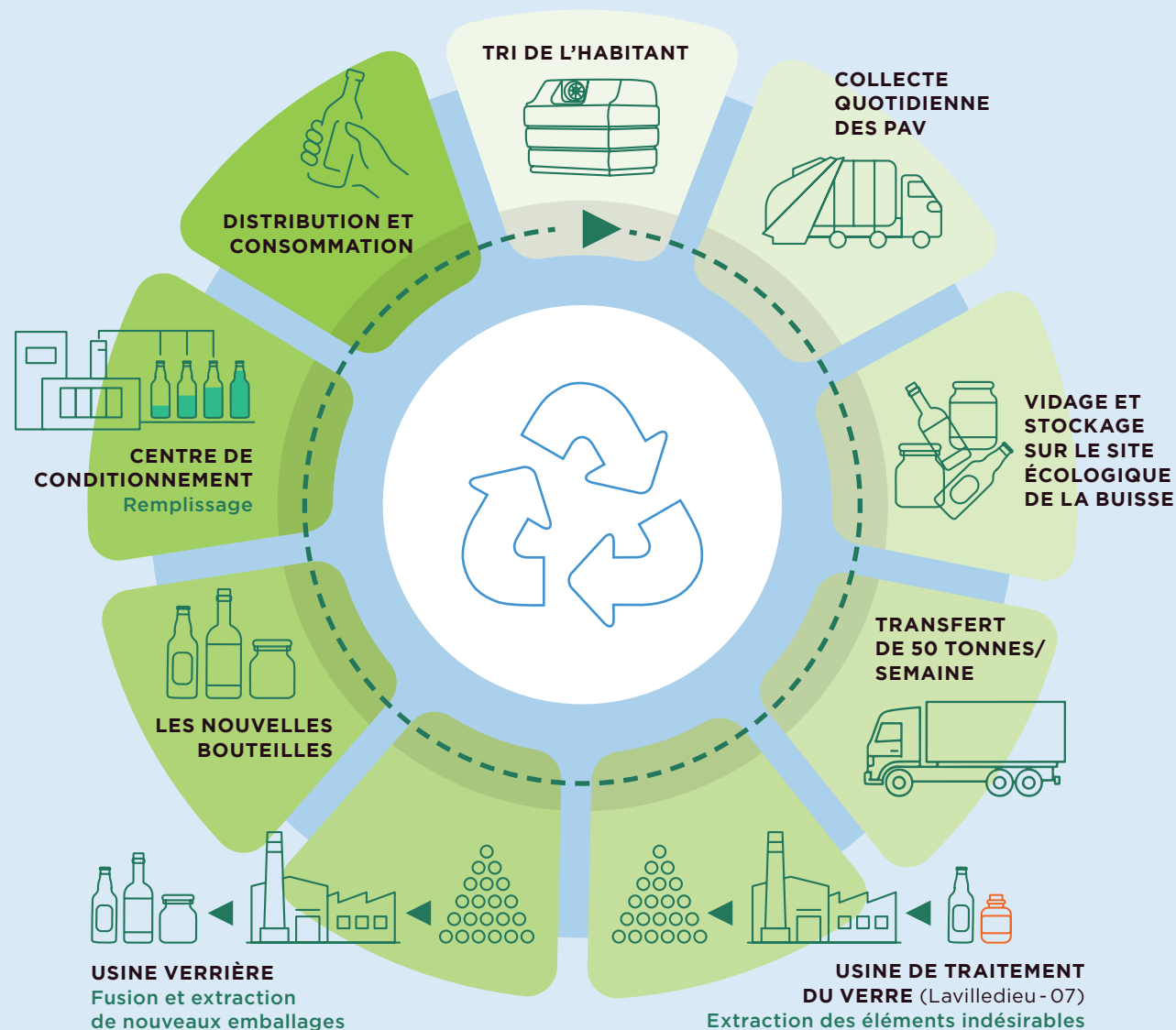
= 33,1
kg/hab.

-2,9%

3 299 tonnes
en 2024

-2,3%

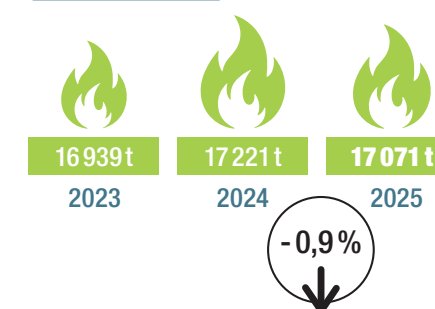
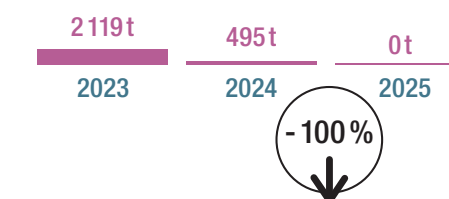
Comment ça marche
le recyclage du verre ?!

L'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES :
LES PERFORMANCES ET ENJEUX

Les déchets incinérés se composent des déchets résiduels (issus du bac gris de la collecte sélective), des refus de tri du compostage ainsi que des refus de tri des emballages-papiers (erreurs de tri du bac jaune de la collecte sélective). Ces tonnages sont traités par valorisation énergétique dans l'usine Athanor, située à La Tronche, et exploitée par la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG).

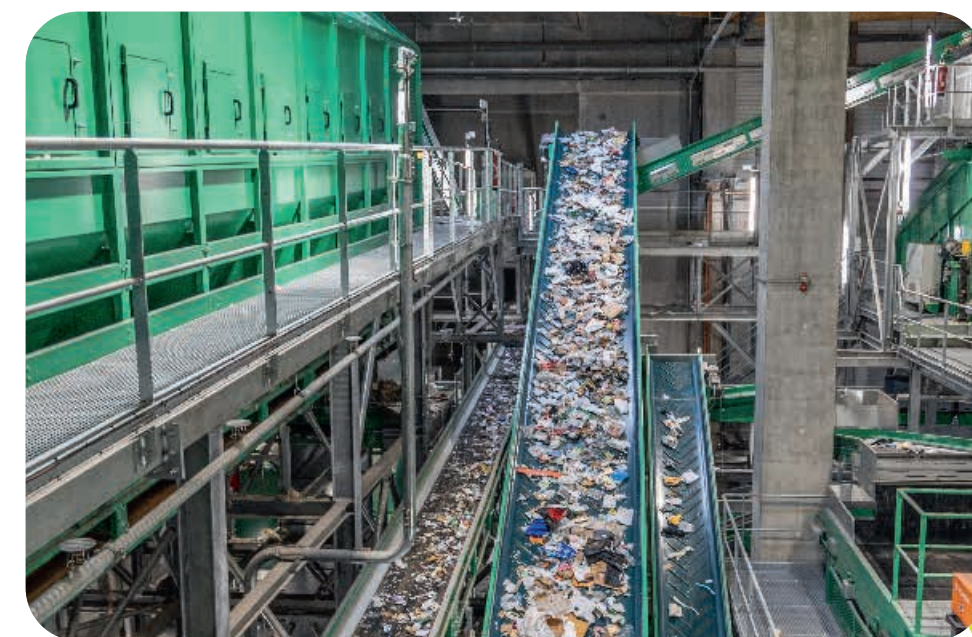
Cette installation répond à l'ensemble des normes en vigueur, possède des certifications environnementales et son rendement de valorisation énergétique est élevé, ce qui lui permet d'être soumise à une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) au taux le plus faible. L'énergie produite permet d'alimenter un réseau de chauffage urbain sur la région urbaine grenobloise.

Déchets incinérés

Déchets enfouis suite
souds techniques Athanor

EN 2025...

- Le tonnage incinéré est en baisse de 0,9% malgré une hausse des refus de tri de 38 tonnes.
- L'augmentation de 2024 était la conséquence des pannes récurrentes des fours d'incinération de 2023 et 2024 : évacuation des refus de compost de 2023 reportée sur 2024 (200 tonnes) et détournement des flux de l'incinérateur vers de l'enfouissement sur le site de Donzère (494 tonnes). Ces problématiques n'ont heureusement pas eu lieu en 2025.





**Le Compte Financier Unique 2025
du budget annexe Déchets est le suivant**

À NOTER

Certains investissements prévus en 2025 n'ont pas été réalisés, notamment ceux relatifs aux études et travaux de mutation du Site écologique de La Buisse et du schéma directeur des déchèteries, en raison d'investigations et arbitrages complémentaires.



RÉSULTAT FONCTIONNEMENT 2025

4 207 225 €



RÉSULTAT INVESTISSEMENT 2025

1985 213 €

EN 2025...	Montant	
TEOM	13 527 891	73 %
RS	842 773	5 %
Facturation	215 150	1 %
Sous-total Contribution	14 585 814 €	79 %
Vente de matériaux	601 510	3 %
Vente de compost	75 959	0 %
Vente d'énergie	716 992	4 %
Prestations à des tiers	550 269	3 %
Autres recettes	131 405	1 %
Sous-total Recettes industrielles	2 076 136 €	11 %
Soutiens d'éco-organismes	1 596 535	9 %
Autres aides et reprise investissements	167 632	1 %
Sous-total Aides et soutiens	1 764 167 €	10 %
TOTAL RECETTES DU SERVICE	18 426 117 €	100 %

Les contributions des usagers se composent de:

- ▶ la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux est maintenu à 10,4 % depuis 2019 (précédemment à 11,19 %),
- ▶ la Redevance Spéciale (RS) facturée aux usagers professionnels publics et privés pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilés,
- ▶ les facturations aux usagers pour les divers dépôts professionnels : en déchèteries, sur les plateformes de compostage de La Buisse ou directement au quai de transfert.

À ces contributions des usagers du service, s'ajoutent diverses recettes issues :

- ▶ des ventes de matériaux, de compost et d'énergie, ainsi que des prestations correspondant aux recettes industrielles,
- ▶ des soutiens des éco-organismes,
- ▶ des aides issues de subventions.

► Vente de matériaux

VERRE

RECETTES (en € HT)	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Produit du recyclage du verre	112 037 €	121 117 €	65 714 €	↓ -46 %

AUTRES MATÉRIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

RECETTES (en € HT)	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Produit du recyclage de la collecte sélective (papiers, cartonnets, acier, aluminium, flacons plastiques, emballages liquides alimentaires)	308 815 €	324 372 €	148 972 €	↓ - 54 %

MATÉRIAUX ISSUS DES DÉCHÈTERIES

RECETTES (en € HT)	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Produit du recyclage provenant des déchets de déchèteries (cartons, ferraille...) et de la collecte spéciale cartons	172 574 €	227 360 €	227 429 €	↑ + 22 %



EN 2025...

- Les cours de revente de certains matériaux ont connu une baisse significative, en particulier le verre, les papiers, cartons et plastiques.

► **Vente de compost**



COMPOST ISSU DES DÉCHETS VÉGÉTAUX (FERTI VERT)

RECETTES (en € HT)	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Vente de compost Ferti Vert (Hors régie)	68 147 €	62 692 €	63 129 €	↑ +1 %

**COMPOST ISSU DES DÉCHETS ALIMENTAIRES
(ALIMENT-TERRE)**

RECETTES (en € HT)	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Vente de compost Aliment-Terre	11 070 €	14 794 €	12 830 €	↓ -13 %

EN 2025...

► Les recettes industrielles sont orientées globalement à la baisse, liées tant à la baisse des cours de certains matériaux qu'à la réduction des prestations facturées.

SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES

SOUTIENS (en € HT)	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
CITEO EMBALLAGES* Soutien à la valorisation (matière, énergie), Communication, Ambassadeurs, Soutien de transition	1 126 672 €	1 046 295 €	1 449 585 €	↑ +39 %
CITEO PAPIERS* Montant du soutien annuel	82 272 €	113 657 €	87 528 €	↓ -23 %
OCAD3E Montant du soutien annuel	38 261 €	39 672 €	45 663 €	↑ +15 %
ECO DDS Montant du soutien annuel	10 199 €	8 492 €	8 354 €	↓ -2 %
ECO MAISON Montant du soutien annuel	52 235 €	61 832 €	63 200 €	↑ +2 %
TOTAL	1 309 639 €	1 269 948 €	1 654 331 €	↑ +30 %

EN 2025...

► Les soutiens des éco-organismes sont en revanche en nette hausse, de façon contrastée selon les éco-organismes et les déchets concernés. La hausse observée provient essentiellement du soutien CITEO pour la valorisation des emballages, incluant une régularisation de l'année 2024.

* Soutiens N-1 car décalage dans le versement du solde qui n'est donc pas connu au moment de la clôture du rapport annuel.

► **Prestations**

DÉPÔTS SUR LE SITE DE LA BUISSE

RECETTES (en € HT)	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Encombrants des communes (dont déchets de balayage)	5 628 €	6 237 €	4 208 €	↓ -33 %
Dépôts au quai de transfert de déchets incinérables	31 356 €	33 089 €	23 380 €	↓ -29 %
Dépôts sur la plateforme de compostage de déchets verts (dépôts de Grenoble Alpes Métropole compris)	559 417 €	540 018 €	550 882 €	↑ +2 %
TOTAL	596 400 €	579 344 €	578 469 €	↓ -0,2 %

**DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIES, LOCATIONS
ET TRANSPORT BENNES**

RECETTES (en € HT)	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Dépôts en déchèteries, locations et transports de bennes	163 047 €	194 963 €	135 708 €	↓ -30 %

**LA SYNTHÈSE
FINANCIÈRE**

L'analyse des coûts du service est réalisée sur la base de la matrice des coûts 2025 établie selon la méthodologie Compta coût de l'ADEME. Il s'agit de coûts provisoires, en attente de validation de l'ADEME.

Dans cette méthode, les coûts pris en compte sont HT pour faciliter les comparaisons de coût entre collectivités, quel que soit le régime de TVA s'appliquant à la collectivité.

SYNTHÈSE GLOBALE PAR FLUX DE DÉCHETS

SUR LA BASE DES COÛTS AIDÉS 2025

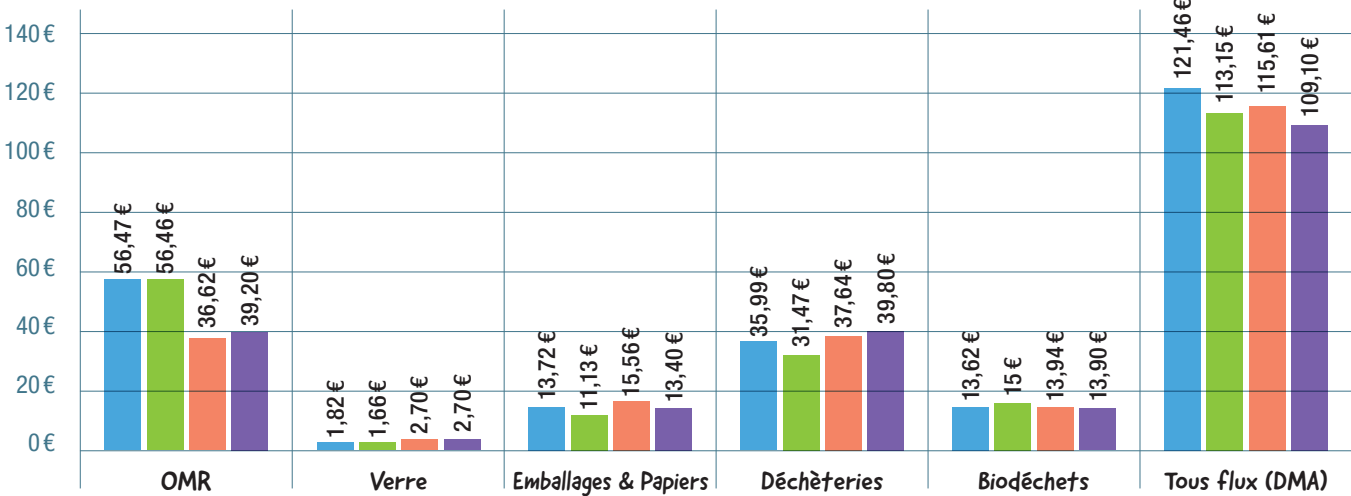


COÛTS COMPLETS (€ HT)
= ensemble des charges hors TVA.

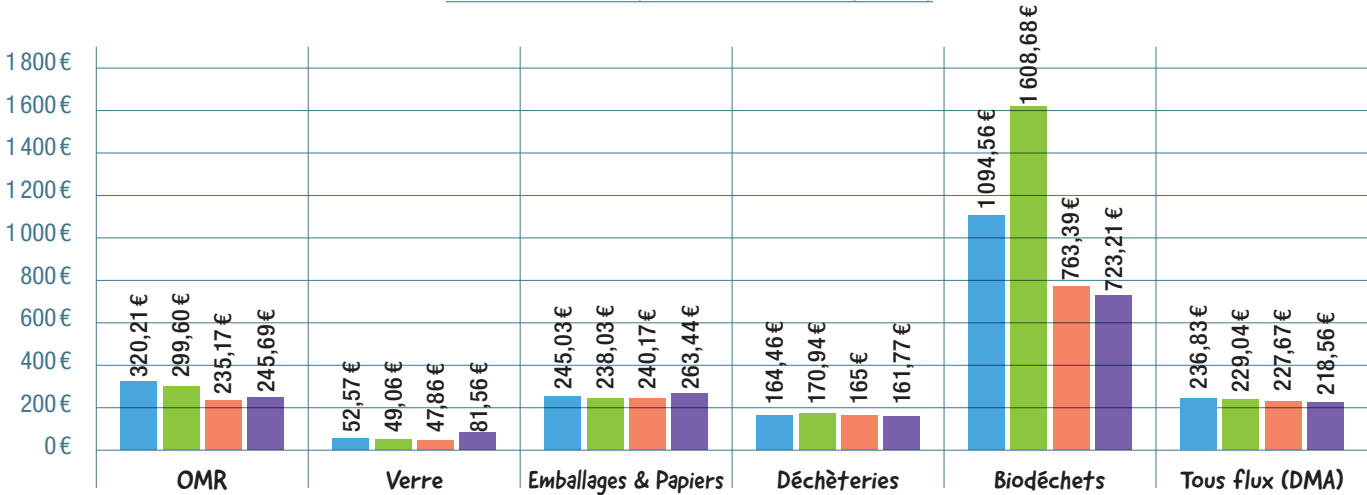
COÛTS AIDÉS (€ HT)
= COÛTS COMPLETS - recettes industrielles
- soutiens - aides

BESOIN EN FISCALITÉ (€ TTC)
= COÛTS AIDÉS + TVA - contributions des usagers
(redevance spéciale, facturation usagers).

Coûts aidés 2025 (en €HT/hab. desservi)



Coûts aidés 2025 (en €HT/tonne, hors gravats)



France Mixte urbain Auvergne-Rhône-Alpes Mixte urbain CAPV 2024 CAPV 2025

FLUX DE DÉCHETS (données Compta-Coût 2024 et 2025)				Production en kg par habitant			COÛT AIDÉ EN €HT								
	Tonnage 2024	Tonnage 2025	Évolution 2024/2025	Rappel 2024	2025	Évolution 2024/2025	Rappel 2024	2025	Évolution 2024/2025	Rappel 2024	2025	Évolution 2024/2025	Rappel 2024	2025	Évolution 2024/2025
				Ratio kg/hab.			Coût €HT global par flux			Coût €HT/hab.			Coût €HT/tonne		
Déchets résiduels	15 056	15 545	+3,2%	155,7	159,6	+2,5%	3 540 677	3 819 301	+7,9%	36,6	39,2	+7,1%	235	246	+4,5%
Verre	3 299	3 224	-2,3%	34,1	33,1	-3,0%	157 864	262 934	+66,6%	1,6	2,7	+65,4%	48	82	+70,4%
Emballages-papiers	5 420	5 318	-1,9%	56,1	54,6	-2,6%	1 746 320	1 303 101	-25,4%	18,1	13,4	-25,9%	322	245	-24,0%
Déchets alimentaires	1 713	1 877	+9,6%	17,7	19,3	+8,8%	1 307 374	1 357 465	+3,8%	13,5	13,9	+3,1%	763	723	-5,3%
Déchets des déchèteries (hors gravats)	19 546	19 106	-2,3%	202,2	196,2	-3,0%	3 558 678	3 467 024	-2,6%	36,8	35,6	-3,3%	182	181	-0,3%
Déchets des professionnels - cartons	454	433	-4,7%	4,7	4,4	-5,4%	279 222	211 853	-24,1%	2,9	2,2	-24,7%	615	490	-20,4%
Déchets des professionnels - déchets verts	1 893	1 871	-1,2%	19,6	19,2	-1,9%	25 555	40 459	+58,3%	0,3	0,4	+57,2%	13	22	+60,2%
Déchets des collectivités (encombrants, incinérables, déchets verts)	1 231	1 219	-0,9%	12,7	12,5	-1,6%	156 254	158 410	+1,4%	1,6	1,6	+0,7%	127	130	+2,3%
TOTAL	48 611	48 593	-0,0%	502,8	499,0	-0,8%	10 771 946	10 620 546	-1,4%	111,4	109,1	-2,1%	2 305	2 119	-8%
TOTAL AVEC GRAVATS	53 594	54 170	+1,1%	554,3	556,3	+0,4%									

► Déchets résiduels

Le tonnage de déchets résiduels est en légère augmentation de +3,2 % en tonnage et +2,5 % rapporté au ratio par habitant, alors que les coûts augmentent dans une plus grande proportion avec une évolution de +7,1 % du coût par habitant et +4,5 % du coût à la tonne.

Ces évolutions à la hausse sont principalement dues à l'évolution des coûts de traitement. Cela met en évidence l'importance de porter les efforts sur la réduction de ce flux. Un gisement d'évitement significatif a été mis en évidence au niveau de la dernière campagne de caractérisation.

► Verre

Le tonnage de verre collecté en 2025 est en léger recul de -2,3 % en tonnage et -3 % rapporté au ratio par habitant, alors que les coûts augmentent fortement avec une évolution de +65 % du coût par habitant et +70 % du coût à la tonne, lié à l'effondrement du prix de rachat du verre divisé par 3 entre 2024 et 2025.

► Déchets alimentaires

Le tonnage des déchets alimentaires collecté en 2025 est en nette progression de +9,6 % en tonnage et +8,8 % rapporté au ratio par habitant, tandis que les coûts augmentent plus modérément avec une évolution de +3,1 % du coût par habitant et -5,3 % du coût à la tonne, grâce à un process de compostage efficient et des investissements largement amortis.

► Emballages et papiers

Le tonnage des déchets recyclables emballages et papiers collecté en 2025 est en léger recul de -1,9 % en tonnage et -2,6 % rapporté au ratio par habitant, tandis que les coûts baissent significativement avec une évolution de -26 % du coût par habitant et -24 % du coût à la tonne, lié aux soutiens plus importants de CITEO.

► Déchets des déchèteries

Le tonnage des déchets collectés en déchèteries (hors gravats) en 2025 est en légère baisse de -2,3 % en tonnage et -3,0 % rapporté au ratio par habitant, ce qui se répercute dans des proportions similaires au niveau des coûts avec une évolution de -3,3 % du coût par habitant et -0,3 % du coût à la tonne, grâce aux soutiens des éco-organismes et revente de matériaux.



COÛT GLOBAL DU SERVICE

► Coût du service et financement entre 2023 et 2025

COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT (Total hors déchets verts Métro)	2023		2024		2025	
	Population 95 590 habitants		Population 96 688 habitants		Population 97 384 habitants	
	€ arrondis	€/habitant	€ arrondis	€/habitant	€ arrondis	€/habitant
CHARGES						
Charges de structure en € HT	1 016 000	10,6	1 140 100	11,8	1 123 900	11,5
Charges de communication en € HT	131 900	1,4	130 200	1,3	169 100	1,7
Charges techniques en € HT dont :	12 512 400	130,9	12 669 600	131,0	12 674 300	130,1
Prévention	634 800	6,6	735 900	7,6	883 400	9,1
Pré-collecte	595 800	6,2	489 800	5,1	526 300	5,4
Collecte	4 742 400	49,6	4 673 600	48,3	4 596 400	47,2
Transport	1 476 500	15,4	1 403 100	14,5	1 375 800	14,1
Tri et traitement	5 062 800	53	5 367 200	55,5	5 292 400	54,3
TVA acquittée	5 200	0,1	5 900	0,1	25 900	0,3
TOTAL CHARGES EN € TTC	13 665 500	143,0	13 945 700	144,2	13 993 300	143,7
PRODUITS						
Recettes industrielles	1 493 900	15,6	1 901 000	19,7	1 580 300	16,2
Soutiens	1 309 800	13,7	1 192 400	12,3	1 596 500	16,4
Aides	74 200	0,8	74 400	0,8	165 000	1,7
TOTAL PRODUITS	2 877 800	30,1	3 167 800	32,8	3 341 800	34,3
COÛT À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ	10 787 700	112,9	10 777 900	111,5	10 651 400	109,4

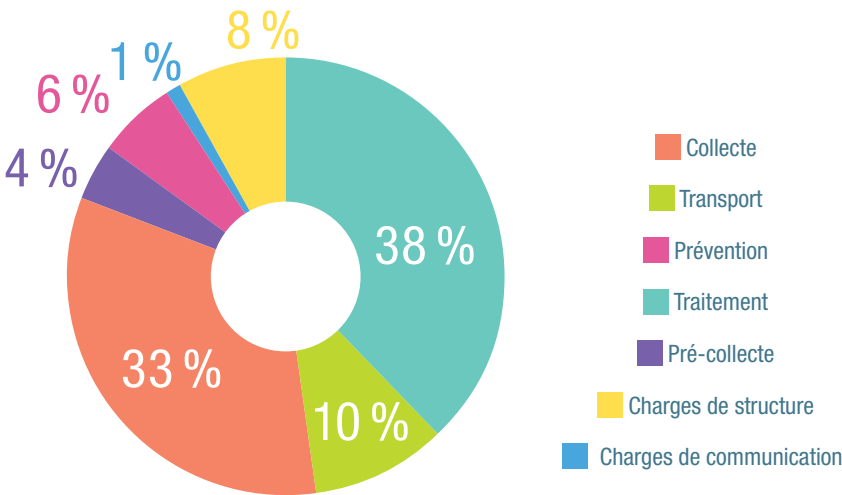
EN 2025...

► Les charges du service sont quasiment stables entre 2024 et 2025 (+ 47,6 k€ HT, soit + 0,34 %) alors que le coût restant à la charge de la collectivité est en légère baisse (- 126,5 k€ HT, soit - 1,17 %) principalement grâce au soutien plus important des éco-organismes en 2025.

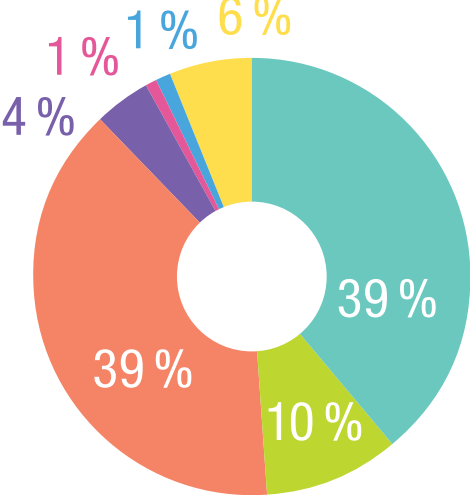
► Répartition des postes de charges et de produits

LES CHARGES (hors Métro)

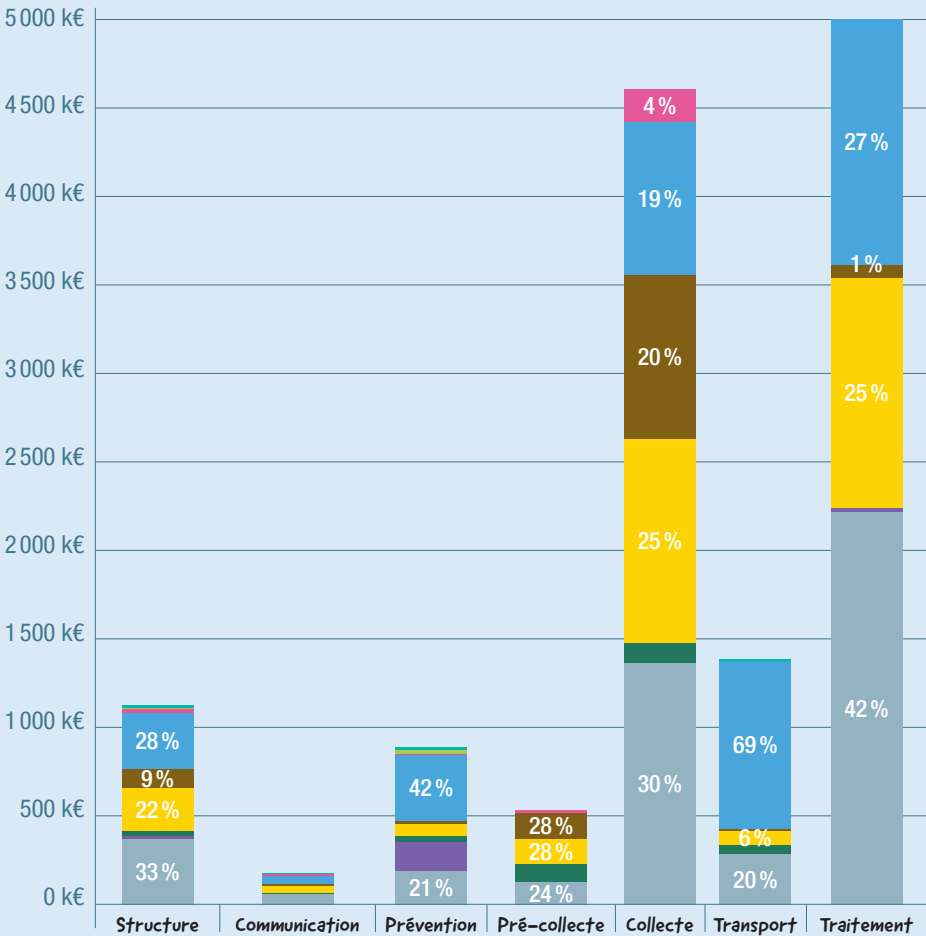
Répartition des postes de charges en Pays Voironnais (2025)



Répartition des postes de charges moyenne nationale (2024)



Répartition des postes de charges par flux



EN 2025...

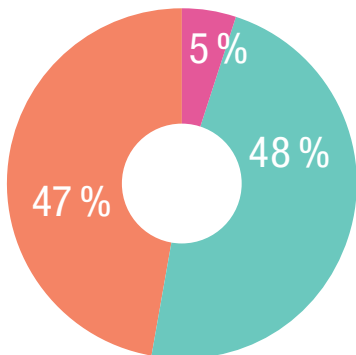
► Les charges de structure et de prévention sont plus importantes en proportion, mais soutiennent les bonnes performances de notre collectivité.

► Les charges de collecte (principalement constituées par les flux résiduels et emballages-papiers) et de traitement (principalement le flux déchets résiduels) sont les charges majoritaires.

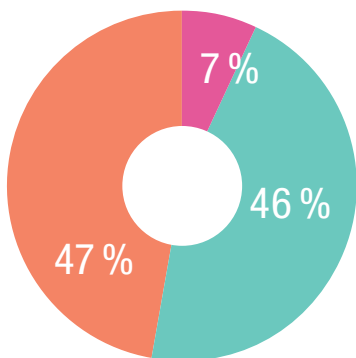
- Déchets des collectivités
- Déchets verts des professionnels
- Cartons des professionnels
- Déchets des déchèteries
- Déchets alimentaires
- Emballages-papiers
- Verre
- Déchets résiduels
- Gestion proximité Déchets verts et alimentaires

LES PRODUITS

Répartition des postes de produits en Pays Voironnais (2025)

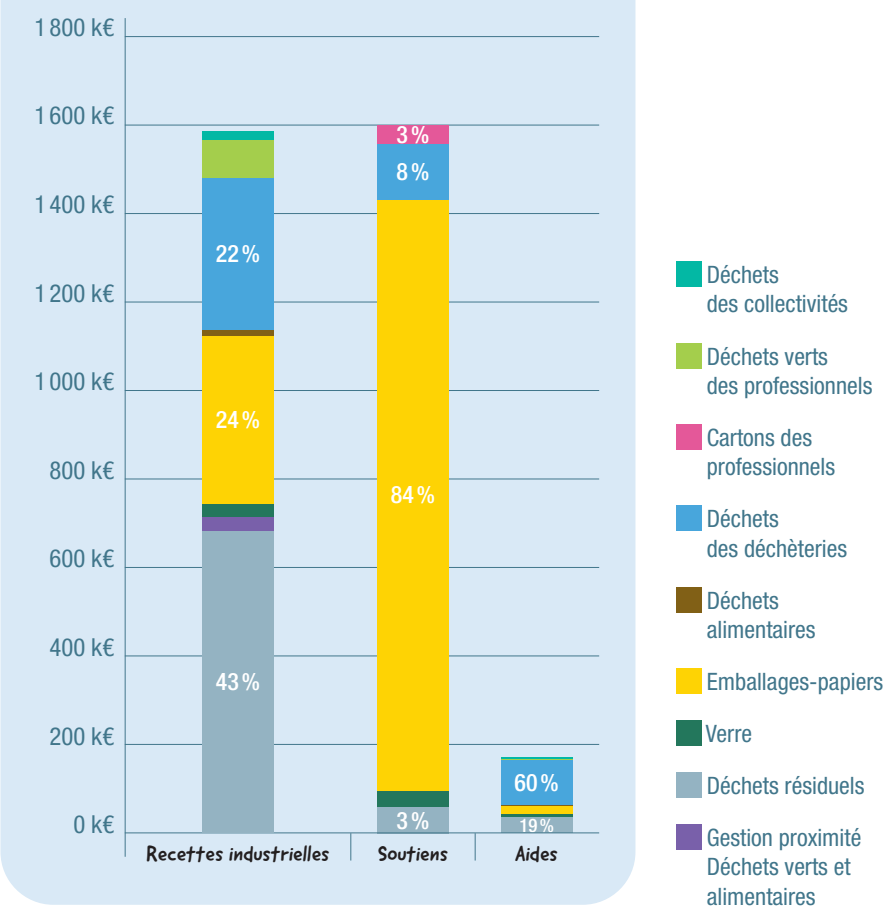


Répartition des postes de produits moyenne nationale (2024)



- Aides
- Soutiens
- Recettes industrielles (vente de matériaux, d'énergie et prestations)

Répartition des postes de produits par flux



EN 2025...
Concernant les produits, les recettes industrielles sont à quasi égalité avec les soutiens versés par les éco-organismes. Ces recettes viennent alléger le recours à l'impôt (TEOM) qui avoisine les 13,5M€.

► Coûts totaux par habitant de gestion des déchets du Pays Voironnais

TOTAL COÛT À L'HABITANT	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Coût complet en € HT	138,66€	146,76€	142,91€	144,17€	143,43€	-0,5%
Coût aidé en € HT	103,84€	108,16€	112,80€	111,41€	109,11€	-2,1%
Besoin en fiscalité en € TTC	95,37€	97,88€	102,62€	101,62€	98,51€	-3,1%

* Hors déchets verts de Grenoble Alpes Métropole et en prenant en compte la population globale pour tous les flux.

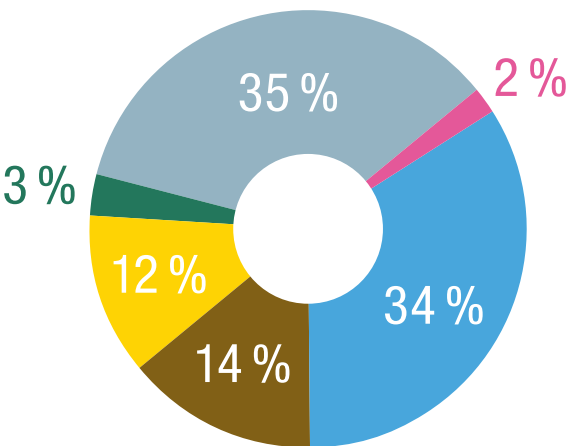
EN 2025...
Les coûts globaux sont orientés en légère baisse grâce à une maîtrise des charges et des soutiens plus importants des éco-organismes, qui ont compensé la baisse de prix de vente de certains matériaux. Pour comparaison, le coût aidé en secteur mixte urbain était de 113 €/hab en 2024 en région Auvergne-Rhône-Alpes.

► Bilan sur le besoin en fiscalité

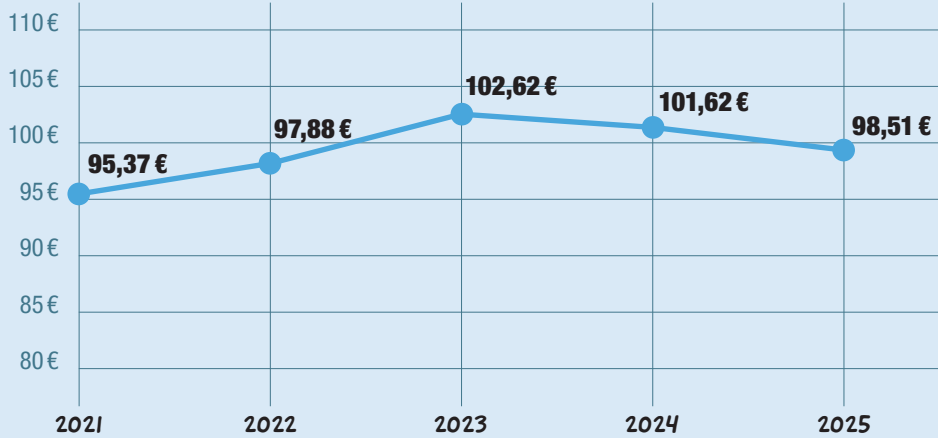
Le besoin en fiscalité est fléché pour 35 % sur le flux résiduel et pour 34 % sur les flux de déchèteries. Les déchets alimentaires sont stables (14 %), tandis que les emballages-papiers voient leur part diminuer à 12 % (- 4 pts). L'année 2025 est dans la continuité des années précédentes avec les optimisations du service qui ont coûté à leur lancement, mais portent maintenant leurs fruits.

Une dynamique de rationalisation qui restera présente pour dégager des marges de manœuvre permettant de financer de lourds investissements à venir sur les outils de traitement (Coopération Sud-Isère) et les déchèteries (schéma directeur).

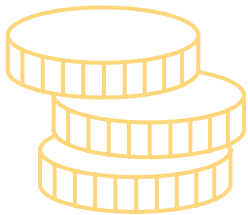
Répartition du besoin en fiscalité par flux



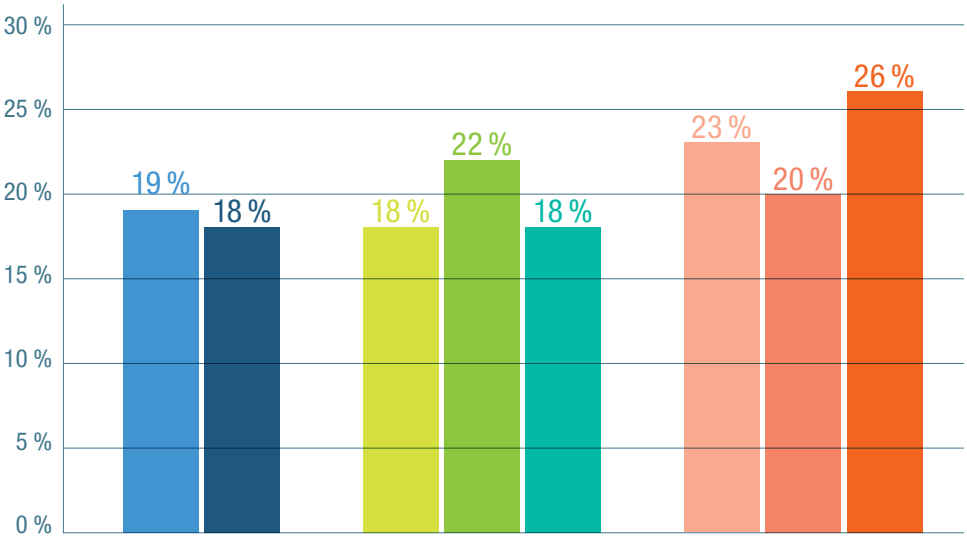
Évolution du besoin en financement par habitant



- Cartons et déchets verts des professionnels
- Déchets des déchèteries
- Déchets alimentaires
- Emballages-papiers
- Verre
- Déchets résiduels



Taux couverture Charges/Produits



► Le taux de couverture de nos charges est globalement meilleur que celui observé sur les autres territoires, ce qui impacte favorablement nos besoins en financement.

- France Mixte urbaine
- France Mixte urbaine - Hors TI
- Auvergne-Rhône-Alpes
- Auvergne-Rhône-Alpes Mixte urbaine
- Auvergne-Rhône-Alpes - Hors TI
- CAPV 2023
- CAPV 2024
- CAPV 2025

5



PERSPECTIVES 2026

► Vers une collecte plus efficace : déploiement territorialisé de l'apport volontaire

Depuis plusieurs années, le service de gestion des déchets fait évoluer son organisation en développant l'apport volontaire plutôt que le porte-à-porte, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, de réduire l'impact environnemental et de maîtriser les coûts. Une première phase a permis de sécuriser la collecte en supprimant les points noirs (marches-arrière et collectes bilatérales), puis une seconde a répondu aux besoins spécifiques des communes et projets immobiliers, entraînant un déploiement morcelé pour les déchets résiduels, alimentaires et emballages ménagers, complexifiant l'optimisation économique visée.

Le Pays Voironnais souhaite structurer et étendre ce mode de collecte à l'échelle de communes ou bassins de vie, afin de supprimer certaines tournées en porte-à-porte et atteindre les objectifs initiaux. Une stratégie sera définie en 2026, pour un déploiement progressif entre 2027 et 2029. Elle sera construite avec les communes et appuyée par une étude en sciences des comportements, financée en partie par l'éco-organisme CITEO, sur les pratiques des usagers pour favoriser leur adhésion.



► Réexamen du périmètre du service public et des modalités tarifaires et accompagnement des professionnels dans l'amélioration des pratiques

Le service de gestion des déchets est ouvert aux professionnels publics et privés pour la gestion des déchets assimilés aux ordures ménagères (par leur nature et leur quantité). Facultatif pour les professionnels, le service proposé sera réévalué en 2026 au regard de ses contraintes techniques, organisationnelles et économiques, afin de préciser les limites du service public, pour la collecte et l'accès aux déchèteries. Cette clarification vise à éviter que les ménages ne supportent les coûts liés aux déchets des professionnels publics ou privés et à proposer des services adaptés aux besoins des professionnels du territoire.

Un autre enjeu majeur, pour l'ensemble des professionnels, réside dans la bonne appropriation et le respect des règles fixées par les règlements intercommunaux et modalités de présentation des bacs.

► Déchets alimentaires : de nouvelles expérimentations à venir ?

L'objectif est d'évaluer les pratiques des usagers en matière de gestion des déchets alimentaires et de compostage, de développer des solutions de mobilité douce pour la collecte auprès des professionnels et d'expérimenter des équipements innovants. Cette démarche vise à identifier les solutions les plus adaptées à chaque type d'habitat et à optimiser à la fois la collecte des déchets alimentaires et le fonctionnement du service.



► **Partenariat avec les communes pour le déploiement du tri hors foyer et la lutte contre les incivilités**

Une démarche mutualisée sera engagée avec les communes pour lutter contre les déchets abandonnés et améliorer le tri dans l'espace public, en lien avec l'obligation réglementaire de tri hors foyer en vigueur depuis 2025.

Cette démarche s'appuiera sur :

- une étude préalable pour identifier les besoins et priorités,
- la mobilisation de financements, notamment via CITEO,
 - une coordination étroite entre les communes, compétentes en matière de propreté urbaine, et le Pays Voironnais, compétent en gestion des déchets.

L'objectif est de construire une stratégie territoriale partagée, fondée sur un diagnostic commun, et de mettre en place un programme d'actions avec les communes volontaires.

Ce programme visera à :

- renforcer la lutte contre les dépôts au sol et les déchets abandonnés,
- améliorer la qualité du cadre de vie,
- optimiser les performances opérationnelles et économiques des services concernés.



► **Actualisation des règlements intercommunaux de collecte et déchèteries, et renforcement des moyens de mise en œuvre**

Au regard des évolutions, une révision des règlements s'avère nécessaire afin de clarifier le fonctionnement des services, préciser les règles applicables aux usagers et rappeler les sanctions encourues en cas de non-respect. Cette actualisation renforcera la coordination entre les services communaux et intercommunaux, en vue de mieux détecter les comportements non conformes, sensibiliser les usagers et, si nécessaire, appliquer des sanctions.

Le fonds de concours créé en 2025 soutiendra par ailleurs l'installation de dispositifs de vidéoprotection à proximité des Points d'Apport Volontaire prioritaires. Cette mesure vise à prévenir les dépôts sauvages au pied des colonnes, à faciliter les actions de rappel à l'ordre et à garantir une réponse adaptée face aux comportements inciviques.



► **Définition d'un schéma de réemploi en adéquation avec le SDD (Schéma Directeur des Déchèteries) et la réalisation du PLPDMA**

Le Pays Voironnais prévoit de structurer le réemploi sur le territoire en aménageant des espaces dédiés au sein des déchèteries, en cohérence avec la loi AGEC et les actions inscrites au PLPDMA. L'objectif est de soutenir le développement durable du réemploi. Une enquête sera réalisée en vue d'identifier les contraintes et besoins des acteurs locaux du réemploi pour favoriser son développement. Un benchmark auprès de collectivités voisines et/ou similaires sera également mené pour enrichir les réflexions sur les espaces et organisations à mettre en place.

Une fois élaboré, ce nouveau schéma organisationnel du réemploi sera intégré au Schéma Directeur des Déchèteries. Il aura pour finalité de :

- **garantir une couverture équitable du territoire, avec un renforcement particulier des zones moins couvertes, comme le nord,**
- **adapter les espaces et l'organisation des déchèteries aux besoins variés des acteurs, en termes de volumes, logistique, typologie d'activités et récurrence des besoins,**
- **définir des modalités de partenariat et de contractualisation avec les structures du réemploi.**

Cette initiative permettra d'articuler efficacement le réemploi avec le fonctionnement des déchèteries, tout en répondant aux objectifs de prévention et de valorisation des déchets fixés par le PLPDMA.

► **Lancement des premières études dans le cadre du SDD et de la mutation du Site Écologique de La Buisse**

Engagé dans une démarche de modernisation de ses équipements, via le Schéma directeur des déchèteries et la transformation du Site Écologique de La Buisse, le Pays Voironnais va franchir de nouvelles étapes avec le lancement d'études conjointes de faisabilité en 2026.

Celles-ci permettront de définir l'avant-projet sommaire préalable au lancement des travaux.

La réorganisation et la modernisation du Site Écologique visent à créer un site multi-services plus sécurisé, fonctionnel et adapté aux enjeux futurs du traitement des déchets. Le projet comprend la sécurisation et la fluidification des accès, l'extension du parking de la ressourcerie, la modernisation de la déchèterie et la séparation des espaces publics et d'exploitation afin d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions d'exploitation.

Il prévoit également la reconversion de l'ancien centre de tri, la création d'un espace pédagogique consacré à la gestion des végétaux et aux économies d'eau, ainsi que le développement du réemploi et de la valorisation locale des déchets. L'ensemble s'inscrit dans une réflexion globale sur l'évolution des activités de traitement et la préparation du futur syndicat de traitement des déchets Sud Isère à l'horizon 2032.

Par ailleurs, des études de faisabilité seront également menées pour les déchèteries de La Buisse, de Montferrat et de Coublevie, avec plusieurs scénarios d'aménagement visant à renforcer la sécurité, améliorer le fonctionnement des sites, optimiser le tri et garantir la conformité réglementaire.

En parallèle, des démarches complémentaires seront conduites pour mener à bien ces projets :

- définition d'un schéma territorial de gestion des déchets végétaux visant une gestion facilitée et de proximité de ces déchets apportés en déchèteries. À noter qu'une enquête menée en 2025 auprès des agriculteurs du territoire a permis d'identifier leurs besoins potentiels en broyat de déchets verts,
- développement d'un schéma de réemploi en lien avec les acteurs du territoire,
- renforcement de la sécurisation des sites afin de prévenir les actes d'agressions, de vols et de vandalisme (vidéosurveillance, protection des flux à forte valeur...).



ANNEXES



LOI ET RÉGLEMENTATION

► Les limites du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD)

DÉCRET 7 FLUX

La Loi TECV tend à **sortir la gestion des déchets professionnels de la compétence des collectivités** (cas des déchèteries professionnelles à la charge des distributeurs des matériaux de BTP notamment). **L'objectif est bien de redéfinir les contours du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).**

Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 fait obligation, depuis le 1^{er} juillet 2016, aux producteurs et détenteurs de déchets (*entreprises, commerces, administrations, collectivités...*) de trier à la source 5 flux de déchets (*papier / carton, métal, plastique, verre et bois*), et ce afin de favoriser la valorisation de ces matières. Tous les producteurs et détenteurs de déchets professionnels sont concernés, qu'ils soient collectés par un prestataire privé ou par le service public des déchets et dès qu'ils génèrent plus de 1 100 l par semaine de déchets tous flux confondus, seuls ou à plusieurs, sur une même implantation. Les déchets peuvent être soit triés à la source, soit collectés en mélange puis triés.

Le prestataire privé ou public doit remettre au producteur une attestation annuelle de collecte et valorisation (quantités et natures) en bilan de l'année N avant le 31 mars de l'année N+1.

Le décret n°2021-950 du 16 juillet 2021, pris en application de la Loi Agec, acte l'extension aux professionnels de l'obligation de tri à la source et de collecte séparée, dite « 5 flux » (papier, métal, plastique, verre et bois), en vigueur depuis 2016, aux déchets de fractions minérales et plâtre, et donc à « 7 flux », qui deviendront « 8 flux » en 2025 avec l'ajout des déchets textiles.

Le modèle d'attestation annuelle à délivrer par la collectivité à la demande du producteur contient des éléments sur l'identité de l'émetteur, l'origine, l'identification des flux de déchets pris en charge (nature et quantité réelle ou estimative en tonnes, pertes et freinte), et leur répartition suivant les types d'installations finales de traitement (papeteries, par exemple), ce pour chaque localisation géographique, et selon un circuit de délivrance « en cascade ».



ACTEURS ET PARTENAIRES

L'écosystème de la gestion des déchets

TYPE D'ACTEURS	Désignation	Interactions
Institutionnels	► ADEME ► Région ► Chambres consulaires ► Services de l'État (DREAL)	↔ ► Transmission de données ► Cadre réglementaire
Éco-organismes Filières REP	► CITEO (emballages et papiers) ► ÉCOMAISON (ameublement / jeux-jouets / bricolage non thermiques) ► ÉCOLOGIC (D3E / sport et loisirs / bricolage thermiques) ► ÉcoDDS (Déchets Ménagers Spéciaux) ► Refashion (textiles) ► Aliapur (pneus) ► CYCLEVIA (huiles) ► ÉCOSYSTEM (lampes et néons)	↔ ► Convention filière REP, incluant des soutiens financiers et logistiques selon les cas ► Transmission de données
Collectivités locales	► Communes membres CAPV ► Collectivités voisines dans le cadre de la Coopération Sud Isère (7 collectivités du centre et Sud Isère) et la CSA3D (17 collectivités du Sillon Alpin) ► Collectivités exerçant la compétence Gestion des Déchets ► Réseau Territoires Engagés Transition Écologique (ADEME)	↔ ► Convention à des fins de mutualisation (équipements, prestations...) ► Partage d'expériences
Partenaires	► Associations (Repair Café, Croix Rouge, MJC, Pic Vert, Épicerie Amandine...) ► Communes membres du Pays Voironnais ► Acteurs ESS : Groupe Adéquation, Passiflore ► Services du Pays Voironnais ► Réseaux professionnels (AMORCE, IDEAL-Co, Cercle National du Recyclage, Réduire +, Compost Citoyen, RISPO)	↔ ► Co-construction d'actions ou programmes d'actions ► Partage d'expériences ► Ressources
Fournisseurs et prestataires	► Acteurs ESS : Groupe Adéquation, Passiflore ► Associations ► Bureaux d'études ► Entreprises ► Fournisseurs de matériel	↔ ► Externalisation de prestations ► Acquisition fournitures et matériels



FRÉQUENCE DE COLLECTE

TERRITOIRE DESSERVI PAR LA COLLECTE	% de foyer en Points d'Apport Volontaire (PAV)	Fréquence de collecte en Porte-à-Porte (PAP)		
		OMR	Déchets alimentaires	Emballages Papiers
Bilieu	17,79%	C 0,5	C 1	C 0,5
Charancieu	0%	C 0,5	C 1	C 0,5
Charavines	6,66%	C 0,5	C 1	C 0,5
Charnècles	5,37%	C 0,5	C 1	C 0,5
Chirens	11,68%	C 0,5	C 1	C 0,5
Coublevie	14,63%	C 0,5	C 1	C 0,5
La Buisse	20,93%	C 0,5	C 1	C 0,5
La Murette	0%	C 0,5	C 1	C 0,5
La Sure-en-Chartreuse	28,69%	C 0,5	C 1	C 0,5
Massieu	0%	C 0,5	C 1	C 0,5
Merlas	0%	C 0,5	C 1	C 0,5
Moirans	31,03%	C 1 (centre)	C 1 (centre)	C 1 (centre)
Montferrat	4,29%	C 0,5 (périph)	C 0,5 (périph)	C 0,5 (périph)
Réaumont	0%	C 0,5	C 1	C 0,5
Rives	23,31%	C 0,5	C 1	C 0,5
Saint-Aupre	41,01%	C 1 (centre)	C 1 (centre)	C 1 (centre)
Saint-Blaise-du-Buis	5,41%	C 0,5 (périph)	C 0,5 (périph)	C 0,5 (périph)
Saint-Bueil	0%	C 0,5	C 1	C 0,5
Saint-Cassien	0%	C 0,5	C 1	C 0,5
Saint-Étienne-de-Crossey	4,39%	C 0,5	C 1	C 0,5
Saint-Geoire-en-Valdaine	15,65%	C 0,5	C 1	C 0,5
Saint-Jean-de-Moirans	31,77%	C 0,5	C 1	C 0,5
Saint-Nicolas-de-Macherin	8,95%	C 0,5	C 1	C 0,5
Saint-Sulpice-des-Rivoires	0%	C 0,5	C 1	C 0,5
Tullins	38,92%	C 0,5	C 1	C 0,5
Velanne	0%	C 0,5	C 1	C 0,5
Villages du Lac de Paladru	9,33%	C 1 (centre)	C 1 (centre)	C 1 (centre)
Voiron	30,76%	C 0,5 (périph)	C 1 (centre)	C 0,5 (périph)
Voissant	0%	C 0,5	C 1	C 0,5
Voreppe	29,97%	C 0,5	C 1	C 0,5
Vourey	47,02%	C 1 (centre)	C 1 (centre)	C 2 (centre)

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AEC : Association des Entreprises de Centr'Alp

ASSOCIATION TCE : Association Trièves Compostage et Environnement

BESOIN EN FISCALITÉ : Coût aidé HT, plus les charges de TVA supportées par la collectivité, moins les recettes de redevance spéciale, des dépôts en déchèteries et sur le Site écologique de La Buisse

CAPV : Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CIRIDD : Centre International de Ressources pour le Développement Durable

CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire

COÛT AIDÉ HT : Coût complet moins les recettes de ventes de matériaux, les soutiens apportés par les organismes agréés (*comme CITEO*) et les autres aides reçues (*subventions*)

COÛT COMPLET HT : Totalité des charges hors TVA

CSA3D : Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable - Déchets

DD : Déchets Dangereux. Déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux présentant des risques pour la santé humaine et/ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté. Un déchet est classé dangereux s'il présente une ou plusieurs des 15 propriétés de danger énumérées à l'annexe 1 de l'article R. 541-8 du Code de l'Environnement. Pour savoir si un déchet est dangereux ou non, il faut se référer à la nomenclature des déchets : les déchets dangereux sont signalés par un astérisque dans la classification

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DI : Déchets Inertes. Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DND OU DMA : Déchets Non Dangereux ou Déchets Ménagers et Assimilés = OMA + déchets des déchèteries. Déchets non dangereux produits par les ménages et déchets dits « assimilés », soit déchets des activités économiques (*d'origine artisanale et commerciale*) et des établissements publics qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières

DNDNI : Déchets Non Dangereux Non Inertes. Déchets qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux Déchets Dangereux et aux Déchets Inertes, souvent qualifiés de « banals »

EIT : Écologie Industrielle et Territoriale

ELA : Emballage Liquide Alimentaire

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LOI AGECE : Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

LOI EGALIM : Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

LOI NOTRE : Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

LOI TECV : Loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés. Déchets de la collecte sélective en porte-à-porte et verre

PAP : Porte-À-Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PET (clair, foncé) : Polyéthylène téréphtalate

PLP : Programme Local de Prévention des déchets

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets transformé en « volet déchets - économie circulaire » du SRADET

REP : Responsabilité Élargie des Producteurs

RISPO : Réseau Interprofessionnel des Sous-Produits Organiques

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SRADET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Créé par la loi NOTRe, ce nouveau schéma de planification, dont l'élaboration est confiée aux régions, fixe les objectifs de moyen et long termes en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Il regroupe ainsi des schémas préexistants, tels que le Schéma Régional Climat Air Énergie, le Schéma Régional de l'Intermodalité, et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

UIVE : Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique



**COMMUNAUTÉ
DU PAYS VOIRONNAIS**

40, rue Mainssieux
CS 80363 - 38516 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 93 17 71

 Pays Voironnais - Officiel

www.paysvoironnais.com


Communauté du Pays Voironnais